FASCICULE 3 Prix : 0.60



HISTOIRE
ANECDOTIQUE
DE
LA GUERRE
DE
1914-1915

Par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

3

Les Alsaciens-Lorrains et les Étrangers au service de la France.

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

4e ÉDITION

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE LA

GUERRE DE 1914-1915

FASCICULE 3

Les Alsaciens-Lorrains
et les Étrangers
au service de la France

HISTOIRE
ANECDOTIQUE

DE

LA GUERRE

DE

1914-1915

PAR

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

3

Les Alsaciens-Lorrains
et les Étrangers
au service de la France

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

Cet ouvrage ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Nous estimons que bien des années se passeront sans doute avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté.

Plus simplement nous avons noté quand ils se produisaient et en les classant au fur et à mesure, de notre mieux, par catégories, les situations remarquables, les incidents multiples et pittoresques, les mesures spéciales qui caractérisent cette époque extraordinaire. Ainsi seront fixés les souvenirs de chacun et préparés de nombreux matériaux à l'usage de ceux qui, un jour, établiront l'histoire définitive de la guerre 1914-1915.

Chaque fascicule a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses. On n'y trouvera que des choses vécues, dont nous nous sommes efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

SOMMAIRE

AU SERVICE DE LA FRANCE

On sait quelle campagne de calomnies, pendant les années qui précédèrent la guerre, l'Allemagne mena contre notre Légion Étrangère, prétendant en poursuivre la suppression et obtenir, à cet effet, la coopération des autres pays d'Europe. Les Allemands ne pouvaient comprendre que tant d'hommes, appartenant aux nationalités les plus diverses, voulussent servir sous les plis de notre drapeau. Surtout les nombreux engagements contractés à chaque instant par des originaires de l'Alsace ou de la Lorraine leur paraissaient, avec raison, la condamnation sans appel de la tyrannie exercée par eux dans ces deux malheureuses provinces.

La déclaration de guerre faite par l'Allemagne à la France allait fournir à cette campagne poursuivie dans le monde entier la plus éclatante des réponses.

Nous nous efforçons de retracer ici, avec les détails et les précisions utiles, le magnifique élan qui nous révéla, à l'heure tragique, tant d'amis inconnus et dota l'armée française de précieux renforts que le recrutement n'avait jamais pu prévoir. Les grandes armées de l'antiquité comptèrent parfois dans leurs rangs des

éléments de nationalités bien différentes, mais c'étaient alors des mercenaires que le seul appât du gain poussait à embrasser la querelle d'autrui. Il était réservé à la France du début du xxe siècle de donner ce spectacle inouï de milliers d'hommes accourant de tous les pays d'Europe et des cinq parties du monde, pour augmenter de leurs propres poitrines le rempart opposé à la nouvelle invasion germanique.

Mais avant de parler de ces étrangers qui vinrent si généreusement offrir et verser leur sang pour notre pays, il faut faire une place particulière aux engagés volontaires, originaires d'Alsace et de Lorraine.

LES ALSACIENS-LORRAINS

Bien entendu, il ne saurait être question ici que de nos frères séparés qui ne s'étaient pas fait naturaliser Français avant la déclaration de guerre. Devenus Français non seulement de cœur, mais juridiquement, les émigrés de 1871 et leurs fils ou ceux qui avaient accompli les formalités régulières de naturalisation furent, en effet, visés par le décret de mobilisation comme nos autres compatriotes et n'eurent qu'à rejoindre leurs dépôts, conformément aux indications du livret militaire.

Paris et la banlieue renfermaient des milliers d'Alsaciens et de Lorrains ayant fui devant l'envahisseur chaque jour plus insolent et plus intraitable, mais restés légalement Allemands.

Le décret contenant les dispositions concernant les étrangers et affiché en même temps que le décret de mobilisation générale visait d'ailleurs ce cas dans un article spécial :

Alsaciens-Lorrains non naturalisés Français. — Ils devront faire leur déclaration d'identité le deuxième jour (c'était le 3 août) au commissariat de police (banlieue) ou au siège du district (Paris).

Seront laissés libres sans conditions :

a) Les familles établies depuis longtemps dans le pays et dont on connaît parfaitement les origines et les sentiments français ;

b) Les familles dont un membre au moins contracte un engagement à la Légion Étrangère avant la fin du deuxième jour de la mobilisation, dans un des bureaux de recrutement de la Seine ou de Seine-et-Oise,

Sera considérée comme allemande toute famille d'Alsaciens-Lorrains dont un membre au moins quitte la France pour répondre à l'ordre de mobilisation allemand.

On voit donc qu'à l'encontre des autres individus de nationalité allemande les Alsaciens-Lorrains n'avaient pas à redouter d'être expulsés de France ou d'être envoyés dans des camps de concentration étroitement surveillés. C'est dans la crainte que des Allemands ne se fissent passer pour Alsaciens ou pour Lorrains que le décret exigeait que, pour pouvoir bénéficier d'une telle faveur, les familles fussent connues par leurs sentiments francophiles ou qu'un de leurs membres contractât un engagement à la Légion Étrangère. On verra plus loin, lorsque nous parlerons des engagements d'Allemands dans l'armée française, qu'effectivement pareille précaution s'imposait.

*
* *

Dispositions législatives. - L'appel du comte d'Haussonville.

Au cours de la mémorable séance du 4 août où le Parlement sut montrer une si patriotique unanimité pour approuver l'attitude du gouvernement, celui-ci déposa et fit voter sur l'heure un projet de loi concernant les Alsaciens-Lorrains. La brutale agression de l'Allemagne avait déchiré le traité de Francfort, nous n'avions plus, par suite, à en respecter les clauses et nous pou-

vions officiellement nous occuper de nos frères séparés.

M. Messimy, ministre de la Guerre, monta donc à la tribune pour exposer la procédure imaginée afin que les Alsaciens-Lorrains qui voudraient servir dans l'armée française ne fussent pas traités sur le même pied que les étrangers.

La Chambre des Députés écouta dans le plus profond silence la simple lecture du projet de loi, se contentant de le sanctionner, avant son vote, par une double salve d'applaudissements. Au Sénat, M. Messimy fournit quelques explications, et c'est le compte rendu de cette partie de la séance de la Haute Assemblée que nous croyons devoir reproduire :

M. Messimy, ministre de la Guerre. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat un projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à l'admission des Alsaciens-Lorrains dans l'armée française. *(Très bien, très bien.)* (Voix nombreuses. — *Vive l'Alsace! Vive la Lorraine !*)

M. de Lamarzelle. — Vivent les Français d'Alsace et de Lorraine !

M. le Ministre. — J'ai l'honneur de demander au Sénat de vouloir bien déclarer l'urgence.

M. Antonin Dubost, président du Sénat. — Je consulte le Sénat sur l'urgence demandée par le gouvernement.

« Il n'y a pas d'opposition ? L'urgence est déclarée.

M. le Ministre. — Messieurs, les circonstances actuelles donnent lieu de prévoir qu'un

grand nombre d'Alsaciens-Lorrains, désireux de ne pas porter les armes contre la France, passeront sur notre territoire.

« Il convient de donner à l'autorité militaire les moyens d'utiliser, pour la défense du pays, ceux d'entre eux qui sont en état de prendre du service, tout en se réservant la facilité de les incorporer soit dans les régiments étrangers, soit dans les autres corps de troupes de l'armée.

« Toutefois il est nécessaire que l'acte d'engagement soit souscrit avant que l'homme soit réintégré dans la nationalité française, étant donnée l'impossibilité dans laquelle se trouveraient les Alsaciens-Lorrains de contracter un engagement au titre français, par suite de l'obligation de produire les pièces prescrites par la loi sur le recrutement de l'armée.

« C'est dans cet ordre d'idées qu'a été rédigé le projet de loi ci-après, que nous avons l'honneur de présenter à vos délibérations.

M. le Président. — Ce projet de loi est renvoyé à la commission de l'armée. Il sera imprimé et distribué.

M. Gervais, rapporteur. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport fait au nom de la commission de l'armée, chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à l'admission des Alsaciens-Lorrains dans l'armée française. *(Lisez ! lisez !)*

M. le Rapporteur. — Messieurs, la Chambre des Députés a, dans la séance de ce jour, adopté un projet de loi ayant pour objet de permettre l'incorporation dans l'armée française des

Alsaciens-Lorrains. Le pays est déjà convaincu que beaucoup d'entre eux, non seulement ne voudront pas porter les armes contre la France, mais viendront se mettre à sa disposition : frères de cœur, ils voudront être nos frères d'armes. *(Applaudissements.)*

« La France ne pourra que les accueillir avec une grande joie patriotique.

« En adoptant le projet de loi qui vous est présenté, vous leur permettrez, sous la condition qu'ils aient d'abord contracté un engagement dans un régiment étranger, de recevoir la nationalité française et d'être ensuite, suivant leurs aptitudes, incorporés dans un corps quelconque de l'armée. *(Très bien ! très bien !)*

« Votre commission de l'armée, à l'unanimité, vous propose d'adopter le projet de loi.

M. le Président. — Je suis saisi d'une demande de discussion immédiate, signée de vingt sénateurs.

(Le Sénat autorise successivement la discussion immédiate et le passage à la discussion des articles du projet de loi.)

M. le Président. — Je donne lecture de l'article premier.

« Article premier. — Les Alsaciens-Lorrains qui contractent pendant le cours de la guerre un engagement volontaire au titre des régiments étrangers recevront, sur leur demande, et après la signature de leur acte, la nationalité française. — Adopté.

« Art. 2. — Le bénéfice des dispositions de l'article précédent est également applicable aux Alsaciens-Lorrains, servant dans les régiments

étrangers au moment de la déclaration de guerre, qui en feront la demande. — Adopté.

« Art. 3. — Le Gouvernement est autorisé à naturaliser sans condition de résidence les étrangers qui contracteront un engagement pour la durée de la guerre. — Adopté.

« Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi. »

(Le projet de loi est adopté à l'unanimité. *Vifs applaudissements.*)

Dès le lendemain, le comte d'Haussonville, membre de l'Académie Française, adressait aux Alsaciens-Lorrains l'appel que voici :

Alsaciens-Lorrains, compatriotes, frères séparés que l'Allemagne espérait tenir longtemps encore sous son joug, la France vous a ouvert ses bras maternels, car elle reconnaît en vous ses enfants.

Vous ne vous étonnerez pas que le fils de celui qui a fondé en 1871 la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains, et qui lui a succédé dans cette noble tâche, élève aujourd'hui la voix en votre nom et témoigne de votre reconnaissance pour les mesures prises en votre faveur.

Voici les deux principales de ces mesures :

A ceux d'entre vous qui, résidant en France depuis plus ou moins longtemps ou qui ayant réussi à s'échapper de l'Alsace-Lorraine, ne sont point cependant encore Français au point de vue de la loi, la France ne fait pas l'injure de les considérer comme des Allemands. Lorsque leur origine alsacienne-lorraine a été constatée, ils peuvent obtenir un permis de séjour. A Paris, les commissaires de police accordent ces permis sur le vu d'un certificat que la Société de Protection leur délivre dans ses bureaux, 9, rue de Provence.

Une faveur plus grande est accordée à ceux auxquels leur âge et leur santé permettent de porter les armes. Ils n'ont qu'à s'engager dans la Légion Étrangère pour la durée de la guerre. Cet engagement leur fait

recouvrer la qualité de Français. Ils peuvent ensuite être versés dans les corps de troupes et servir sous les drapeaux de la Patrie. A Paris, le bureau de recrutement est 51, boulevard de La-Tour-Maubourg.

Ces deux faveurs que la Société de Protection avait sollicitées pour vous ont été accordées. Que les Chambres et le Gouvernement en soient remerciés.

Montrez-vous-en dignes, non pas seulement en aimant plus que jamais la France qui vous accueille et vous emploie, mais en conservant l'attitude calme, résolue, qui convient aux solides enfants de l'Alsace et de la Lorraine. Nous avons le droit de nous livrer aux plus ardentes espérances.

Alsaciens-Lorrains, courage, calme et confiance.

Au nom du Comité,
COMTE D'HAUSSONVILLE.

*
* *

Premières manifestations de volontaires.

Les Alsaciens-Lorrains habitant Paris n'avaient pas d'ailleurs attendu la décision des Chambres pour manifester leurs sentiments.

Le dimanche 2 août, à la gare de l'Est où les mobilisés partaient en foule, boulevard de Strasbourg et sur les grands boulevards, plusieurs milliers d'entre eux, hommes, femmes, enfants défilèrent en cortège précédés d'une pancarte portant en gros caractères : « Les Alsaciens-Lorrains demandent à partir comme volontaires. » Derrière s'avançaient les deux drapeaux d'Alsace et de Lorraine encadrant le drapeau tricolore, puis venait un groupe de femmes habillées du costume si particulier des deux provinces.

Cette apparition fut saluée par des ovations incessantes sur tout le parcours. A la gare de l'Est, des hommes et des jeunes gens qui allaient partir vinrent embrasser les Alsaciens-Lorrains qui marchaient dans les premiers rangs. Les cochers enlevaient leurs chapeaux et agitaient leurs fouets, les gardiens de la paix et les soldats saluaient militairement, tout le monde sortait des maisons, on se précipitait sur les balcons pour voir et acclamer cette évocation vivante de la revanche, tant attendue.

Le lendemain lundi, les Alsaciens-Lorrains se réunissaient place de la République, au Café Américain. M. Eugène Kuentzmann, l'un des organisateurs de la réunion, préconisa la création immédiate d'un corps de volontaires.

« C'est la France, c'est notre patrie, dit-il, que nous allons défendre. La sauvage agression du Teuton ne mérite pas de miséricorde. Nous servirons la France et nous serons du bon côté : le nôtre.

« Partons joyeux car, dans quelques jours, nous aurons la consolation de retrouver nos frères alsaciens qu'on arme contre nous ; je n'ai pas à vous dicter votre devoir, eux connaissent le leur. Les armes allemandes qu'ils portent se tourneront contre la Prusse. Vive l'Alsace ! vive la Lorraine ! »

Une femme prit ensuite la parole :

« Nos fils, s'écria-t-elle, ont été étranglés puis asservis par les Allemands.

« Nous avons attendu plus de quarante ans, en rongeant notre frein, l'heure de la revanche. Elle est venue. La voici.

« Alsaciennes, mes sœurs, allons-nous demeurer inactives ? Je propose d'adjoindre au corps des volontaires alsaciens-lorrains un corps d'infirmières alsaciennes et lorraines. Nous irons là-bas délivrer nos mères et nos sœurs en soignant les blessés. »

Cette dernière proposition ne pouvait être mise en pratique sous cette forme, mais beaucoup d'Alsaciennes et de Lorraines s'enrôlèrent, durant les jours qui suivirent, dans l'une de nos trois Sociétés de la Croix-Rouge. Séance tenante des centaines d'assistants s'inscrivirent comme volontaires. Ce fut au chant de la *Marche Lorraine,* puis de la *Marseillaise,* que prit fin cette première assemblée extrêmement émouvante.

Le surlendemain autre réunion dans une taverne, 89, rue d'Avron, dont le gérant, un Français, était déjà incorporé à Verdun, mais dont le propriétaire est un Alsacien, M. Schneider, sculpteur sur bois, établi en France depuis 1870 et fondateur de la Société la *Lyre d'Alsace-Lorraine.* En temps normal cette taverne est un des lieux de rendez-vous préférés des originaires de l'Alsace qui s'y retrouvent volontiers pour parler de leur petite patrie. Les murs sont décorés de tableaux représentant des vues de Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Belfort, etc.

Là encore de nombreux volontaires se proposèrent. Un membre des Missions du Mozambique, le P. André Krieger, né à Grassendorf (Alsace), se fit acclamer en s'offrant pour servir comme aumônier dans la future légion alsacienne.

*
* *

Ceux qui avaient brûlé la politesse au gendarme allemand.

Les jours suivants arrivaient à Paris des Alsaciens et des Lorrains particulièrement intéressants. C'étaient des hommes qui, habitant les territoires annexés, avaient pu franchir la frontière au prix de mille dangers et venaient offrir leurs services à la France. Plus de cent cinquante de ces braves gens parvinrent ainsi à Paris après avoir franchi les Vosges ; quant à ceux qui s'étaient sauvés par la Suisse, ils s'arrêtaient à Saint-Étienne, à Lyon et à Besançon pour s'engager. Dans cette dernière ville ce fut le lieutenant-colonel Carré, le directeur de la Comédie-Française, qui procéda à leur enrôlement.

On ne saurait trop admirer ces braves. Que d'Alsaciens ou Lorrains furent fusillés par les sentinelles allemandes au moment où ils allaient franchir la frontière libératrice et payèrent ainsi de leur vie, dès le premier instant, parfois même avant le début des hostilités, leur fidélité à la France !

M. Laugel, le patriote député d'Alsace qui, après avoir mené avec l'abbé Wetterlé un si dur combat contre la germanisation de sa province, réussit à gagner la France avant la déclaration de guerre, nous a raconté un épisode singulièrement dramatique.

Un Alsacien habitant une petite ville dont

nous ne citerons pas le nom parce que sa famille y réside encore, proposa à cinq de ses amis, le jour où commencèrent les hostilités, de gagner la France dans l'automobile qui lui appartenait, au lieu de répondre à la mobilisation allemande. Tous acceptèrent avec joie.

Ils partirent donc à six, munis de revolvers chargés, et bien décidés à tout pour réussir dans leur projet. Traversant la vallée alsacienne de Munster, ils arrivaient bientôt au col de la Schlucht, bien connu des touristes, qui sépare l'Alsace de la vallée française et de la Vologne.

Là, à quelques mètres du poteau-frontière sur lequel était peint l'aigle germanique, se tenait un poste de gendarmes et de douaniers allemands. Ceux-ci se portant au milieu de la route intimèrent aux automobilistes l'ordre d'arrêter et de montrer leurs laissez-passer.

Nos voyageurs ne se le firent pas dire deux fois, ils descendirent de l'automobile et s'avancèrent les mains dans les poches, très tranquilles d'apparence, mais tout à coup, avec un ensemble parfait, au lieu de sortir leurs papiers, ils braquèrent les revolvers et firent feu. Deux douaniers et un gendarme furent tués : les survivants ripostèrent et tuèrent un Alsacien, mais, deux d'entre eux ayant encore été blessés, ils coururent sur la route pour appeler du renfort.

Les cinq Alsaciens restés debout s'élancèrent vers leur automobile, la remirent prestement en marche et descendirent à toute vitesse le versant français de la Schlucht. L'ennemi tira sur eux, mais sans les atteindre.

Le lendemain tous les cinq s'engageaient dans la Légion Étrangère.

D'autres habitants des pays annexés furent arrêtés à l'improviste comme suspects et ne purent s'évader comme ils en avaient l'intention. On cite entre autres le cas de trois frères vivant en Lorraine, aux environs de Metz. Deux d'entre eux se trouvaient en vacances en France, au moment de la tension diplomatique, ils se gardèrent bien de retourner dans leur pays et contractèrent un engagement dans notre armée, aussitôt la guerre déclarée. Quant au troisième, élève de notre École Centrale, il dirigeait des hauts fourneaux en Lorraine annexée à peu de distance de la frontière et n'avait pas voulu fermer son usine et priver ses compatriotes de leur gagne-pain tant qu'il resterait un espoir de paix. Du reste tout était prêt pour son évasion, il avait même fait creuser une galerie souterraine débouchant en pleine campagne et lui permettant de sortir de chez lui sans éveiller de soupçons. Il fut sans doute trahi car, la veille de la mobilisation allemande, des gendarmes vinrent l'appréhender. Ses parents eux-mêmes furent transférés en Prusse.

*
* *

Veut-on connaître des situations poignantes ? Voici deux frères dont l'un a pu gagner la France tandis que l'autre, moins heureux, a dû rester en Alsace. « Je ne demande qu'une chose, déclare le premier en s'engageant dans notre

armée, c'est de ne pas être envoyé en Argonne, car je sais que le régiment de mon frère s'y trouve et je ne veux pas m'exposer à le tuer. »

Il y a plus tragique encore. Voici le père qui, né en Alsace, habite la France depuis quelques années, après s'être retiré des affaires. Dès la déclaration de guerre, il s'engage. Par contre le fils était allé passer le mois de juillet chez sa tante restée en Alsace et devait rentrer en France le 1er août ; le 31 juillet, la mobilisation le surprend en territoire annexé et il est incorporé dans l'armée ennemie, puisqu'il est légalement Allemand. Le père porte le képi, le fils le casque à pointe, et tous deux ont pourtant une même haine de leurs oppresseurs.

M. l'abbé Wetterlé, de qui nous tenons cette anecdote, en termina le récit de cette façon : « Un littérateur, un homme de théâtre auront toute licence pour imaginer, en ce qui concerne les Alsaciens-Lorrains au moment de la mobilisation française et allemande, les cas de conscience les plus déchirants, les problèmes les plus délicats et les plus terribles qu'ait à résoudre une âme humaine. Jamais ils n'arriveront à dépasser la réalité qui se déroula, au même jour, dans des milliers de demeures de gros industriels, de commerçants plus ou moins fortunés, d'ouvriers, de paysans.

« Moi-même, avant de m'enfuir, j'ai assisté au conseil de famille tenu chez un de mes bons amis pour décider si le fils aîné, en âge d'être mobilisé, devait rester ou franchir coûte que coûte la frontière. Et je vous assure que dans ce milieu d'ordinaire si paisible, si bourgeois, la

discussion qui eut lieu cet après-midi-là dépassa le ton des plus hautes tragédies !... »

*
* *

A l'École Alsacienne : une visite de Maurice Barrès.

Un grand nombre d'Alsaciens et de Lorrains accouraient à Paris pour s'engager et se trouvaient absolument dénués de ressources. Et d'autre part, en raison du travail écrasant de la mobilisation, le Ministère de la Guerre avait dû ordonner que les engagements volontaires ne seraient reçus qu'à partir du 21 août. Comment tout ce monde allait-il subsister jusque-là ?

Rue d'Assas, 128, presque à l'entrée des jardins du Luxembourg, se trouve l'École Alsacienne, fondée, après 1870, pour réunir et instruire dans une même institution les enfants des familles ayant opté pour la France. En l'absence du directeur, le sous-directeur, M. Beck, eut la charitable idée d'héberger là ses compatriotes. L'école était vaste, les écoliers étaient partis en vacances, rien ne s'opposait donc au projet.

Cinquante Alsaciens et Lorrains furent ainsi hospitalisés le 7 août ; le lendemain ils étaient deux cents, le surlendemain quatre cent cinquante. L'excellent M. Beck commençait à être fort anxieux. Comment nourrir tout ce monde qui allait sans nul doute s'accroître encore ?

Fort heureusement des amis de l'École et de

l'Alsace-Lorraine surent son embarras et offrirent leurs services. Un Comité de Secours se forma, composé de Mmes Jules Ferry, Alcan, F. Langweil, comtesse de Noailles, Rosnoblet-Schutzenberger, et de MM. Appell, de l'Institut, Ernest Lavisse, de l'Académie Française, Charles Risler, maire du 7e arrondissement, Théodore Beck, sous-directeur de l'École Alsacienne, Sansbœuf, adjoint au maire du 8e arrondissement, Kastler, notaire, Frédéric Lauth, artiste peintre.

On improvisa dans les classes des dortoirs pourvus abondamment de paille fraîche, pendant que des habitants des environs proposaient de loger un certain nombre de ces braves gens ; des dons en espèces et en nature arrivaient pour assurer leur nourriture, on secourut même les familles de ceux qui se trouvaient dans le besoin.

Les Alsaciens-Lorrains cantonnés à l'École Alsacienne étaient à présent plus de quinze cents qui auraient voulu partir sur-le-champ. On décida, en attendant l'heure de l'enrôlement régulier, de faire des enrôlements provisoires et de leur donner les premiers éléments de l'instruction militaire.

On inscrivit donc tous ces hommes et aussi les nouveaux qui arrivaient chaque jour et parmi lesquels un premier examen médical permit d'éliminer les inaptes à faire campagne. On leur fit également subir un examen d'indigénat, destiné à découvrir les Allemands qui auraient essayé de se faufiler dans leurs rangs. Pour cela, chaque homme devait dire dans quelle partie précise de l'Alsace ou de la Lorraine il

était né ; aussitôt il était mis en présence d'un originaire de cette même région qui lui parlait dans le dialecte spécial à l'endroit. Si l'interrogé ne pouvait répondre, c'est qu'il avait menti et on le renvoyait sur-le-champ ; d'ailleurs, jamais ceux qui furent exécutés de la sorte ne songèrent à protester.



Que voulaient ces individus en essayant de se faire passer pour Alsaciens-Lorrains ? Sans doute espionner, dans les rangs de notre armée, tout au moins connaître les noms de ceux qui allaient se battre pour la France. Il est regrettable qu'au lieu de les renvoyer on n'ait pas songé à les mener chez le commissaire de police, ce qui eût permis, sans nul doute, de faire d'intéressantes découvertes.

C'est ainsi que le 3 avril 1915, un nommé Wilhem Schowberg comparaissait devant le troisième Conseil de Guerre de Paris.

Né à Darmstadt, grand-duché de Hesse, Wilhem Schowberg, alors âgé de 19 ans, arrivait à Paris en 1880, et faisait comme tel une déclaration d'étranger à la Préfecture de Police, mais il disparaissait bientôt durant plusieurs années pour accomplir son service militaire à Strasbourg et devenait sous-officier puis officier de réserve.

Quand il revint en France, l'Allemand se mua en Irlandais et se fit appeler Growner. Il ouvrit à Paris, rue d'Hauteville, un cabinet

d'affaires qui ne semble avoir été qu'un centre d'espionnage.

Lorsque la guerre éclate, le prétendu Growner se transforme en Alsacien-Lorrain et obtient comme tel un permis de séjour. Muni de cette pièce, il signe un engagement dans la Légion Étrangère et très rapidement, grâce à ses connaissances militaires, il conquiert les grades de caporal et de sergent et s'efforce de recueillir tous les renseignements que ses fonctions peuvent lui procurer.

Malheureusement pour lui, il se trouve, au bout de quelques mois, à la caserne de Reuilly, en présence de véritables Alsaciens. Ceux-ci se méfient de lui, le surveillent de jour et de nuit et finissent par découvrir sa véritable nationalité.

A l'audience, Wilhem Schowberg, niant contre toute évidence, a soutenu qu'il était né à Strasbourg, de famille alsacienne, et qu'il n'avait jamais servi en Allemagne. Après réquisitoire du capitaine Seligman, le troisième Conseil de Guerre l'a condamné pour espionnage à quatre ans de prison et 1.500 francs d'amende.

*
* *

Une fois les Alsaciens-Lorrains immatriculés et reconnus, leur instruction commença. On ne possédait pas de fusils ; il fallut donc se contenter de leur faire exécuter les mouvements des soldats sans armes : le garde à vous, la marche, à droite par quatre, etc..., et des exercices d'assouplissement. Avec quelle ardeur

chacun écoutait les instructeurs ! des hommes à la moustache grisonnante, d'autres même à la barbe entièrement blanche, tendaient le jarret et renvoyaient la main dans le rang avec une énergie attendrissante.

Voici le récit d'une visite que M. Maurice Barrès, membre de l'Académie Française et député du 1er arrondissement de Paris, qui avait accepté la présidence d'honneur du Comité, fit au milieu du mois d'août à l'école-caserne de la rue d'Assas, et qu'il publia dans l'*Écho de Paris* :

« J'ai mis mon écharpe de député et je suis allé à l'École Alsacienne.

« Dans les trois cours et dans le gymnase seize cents hommes manœuvrent, divisés en trente-six sections, et, faute de place, ils pivotent jusque dans les couloirs. Ils se sont massés dans l'une des cours et je leur ai dit en deux phrases :

« — Un Lorrain vient se réjouir avec vous de la bataille d'Altkirch. Mais, pour achever de balayer de chez nous les barbares et pour les jeter dans le Rhin, il faut un formidable effort. C'est pourquoi la France vous remercie, vous les fils de la plus belle des races guerrières, d'accourir sous le drapeau tricolore. »

« Et tout d'un coup, tous, ils se sont mis à crier en français et en alsacien que nous nous retrouverions dans Strasbourg et dans Metz.

« Parmi ces patriotes, il y en a cent cinquante à deux cents qui ne savent pas deux mots de français et qui sont conduits par un brave Alsa-

cien, hier soldat à Mayence dans l'armée allemande, et qui, ces jours-ci, a brûlé la politesse aux Allemands. Il m'a expliqué qu'il faisait les commandements en dialecte alsacien, et puis aussitôt après en français, et qu'au bout de trois jours ses hommes se débrouillant étaient déjà en mesure de comprendre les ordres de combat. Je l'ai embrassé. J'aurais voulu leur donner à tous l'accolade.

« Ces braves Alsaciens sont déjà réintégrés dans la qualité de Français. Rien de plus aisé. Il leur suffit de faire un engagement à la Légion Étrangère pour la durée de la guerre. Encore est-ce une simple formalité. A peine cet engagement les a-t-il rétablis Français qu'ils ont le droit de choisir le corps où ils veulent servir.

« — Qu'est-ce qui se passe en Alsace à cette heure, leur ai-je demandé ?

« — Bien des choses, m'ont-ils dit d'un air sombre. Les Prussiens au régiment ont pris et se sont partagé tout l'argent qu'avaient sur eux les soldats alsaciens. »

« Je vous prie de croire qu'ils ne demandent qu'à taper ferme sur leurs voleurs ! Je les regarde ces soldats encore vêtus en civil, la mâchoire serrée, les yeux brillants, le torse droit, résolus à vaincre, fils d'une race qui fut toujours irrésistible à l'arme blanche. Comme ils sont impatients de combler les vides laissés dans l'armée française par les premiers combats !... »

*
* *

Dans l'armée française et dans l'armée allemande. - Ceux qui brûlent la politesse au soldat allemand.

Une fois réglé l'enrôlement définitif des Alsaciens-Lorrains, les « bons pour le service » furent répartis soit à Paris, à la caserne des Tournelles ou à la caserne de Reuilly, soit en province, à Blois, Orléans et Rouen. Malgré leurs vives protestations, un certain nombre d'entre eux durent être refusés par le médecin-major comme trop faibles de constitution pour faire la campagne. Le Comité de l'École Alsacienne put du reste intervenir pour caser une soixantaine de ces derniers dans les formations sanitaires des Sociétés de la Croix-Rouge, ce qui leur permit quand même de se rendre utiles.

Il fut impossible à l'administration militaire de former une Légion alsacienne, mais pour leur permettre néanmoins de se trouver « entre pays », on composa avec eux des bataillons complets à raison d'un bataillon par régiment d'infanterie de formation régulière.

Si le gros enrôlement des Alsaciens-Lorrains se produisit en août, il se continua cependant en septembre et octobre. Au total près de huit mille engagements furent signés tant à Paris qu'en province.

Huit mille, c'est un chiffre, surtout si l'on songe que tous ceux qui sont parvenus à le

constituer n'étaient tenus à rien et qu'il leur suffisait de ne pas répondre à leur convocation militaire en Allemagne pour déjà rendre service à la France. Ajoutons à cela que l'on peut évaluer au moins à trente mille les Alsaciens-Lorrains, fils d'émigrés ayant opté en 1871 pour la nationalité française, ou ayant eux-mêmes quitté leur pays assez longtemps avant la mobilisation française de 1914 pour pouvoir se faire naturaliser et servir par suite sous nos drapeaux, au même titre que nos autres compatriotes.

Et si l'on voulait totaliser les Alsaciens-Lorrains revêtus d'un uniforme français au cours de cette guerre, il faudrait dénombrer — ce qui est actuellement impossible — les originaires des pays annexés qui, incorporés dans l'armée allemande et faits prisonniers, le plus souvent avec leur complicité, demandent spontanément, dès qu'ils se trouvent dans nos lignes, à marcher avec nous. Nous savons qu'en haut lieu les engagements de cette catégorie sont estimés à plusieurs milliers, en raison de leur quotidienne répétition depuis les premiers jours du mois d'août!

N'oublions pas, d'autre part, que sur le front russe, les désertions des Alsaciens-Lorrains sont également très fréquentes et que la plupart demandent à s'enrôler chez nos alliés.

Enfin veut-on un chiffre tout à l'honneur de nos frères séparés? Au début de la guerre, l'armée allemande comptait en tout *quatre officiers, dont un colonel,* d'origine alsacienne ou lorraine. Qu'est-ce que cela après quarante-quatre ans d'occupation pour une race qui

montra toujours de telles qualités guerrières? Nous autres, au 1er août 1914, nous possédions vingt généraux originaires soit eux-mêmes, soit par leurs familles, de l'Alsace-Lorraine.

*
* *

Les désertions furent si nombreuses, au début de la guerre, parmi les Alsaciens-Lorrains ayant dû coiffer le casque à pointe qu'au bout de quelques jours le commandement donnait l'ordre de ne jamais envoyer en reconnaissance une patrouille où ils se trouveraient en majorité, car on était certain qu'ils en profiteraient pour gagner les avant-postes français. Bien des succès remportés sur de petits détachements et annoncés dans les communiqués officiels furent singulièrement facilités par l'attitude des Alsaciens-Lorrains qui en faisaient partie.

Au mois de novembre 1914, une section d'infanterie allemande forte de cent hommes se trouvait dans une tranchée, à La Bassée, face à l'armée anglaise. L'un des sergents, Braun, était Alsacien et ne demandait qu'à quitter les oppresseurs de son pays, mais il s'était mis dans la tête de ne pas partir seul et d'emmener avec lui un grand nombre de déserteurs.

Justement une occasion favorable se présenta : le capitaine fut tué par un obus et il resta, pour commander la section, un jeune lieutenant promu la veille et sans aucune autorité. Braun n'hésita pas, il alla droit à lui et, lui démontrant que la position des Anglais était supérieure à la

leur, que l'artillerie adverse se faisait à chaque moment plus menaçante, il affirma que ce qu'il y avait de mieux à faire pour la section, c'était de se rendre en masse. Le jeune lieutenant, très troublé par cette déclaration énergique, répondit que c'était à voir..., mais que rien ne pressait.

Braun s'adressa alors aux hommes, sur lesquels il avait su prendre beaucoup d'ascendant, et les plaça devant ce dilemme : être tous tués ou se rendre immédiatement. Beaucoup d'Alsaciens et de Polonais étaient parmi eux et achevèrent de décider les camarades. Un seul refusa nettement, Braun l'abattit d'un coup de feu.

Cet acte énergique enleva les dernières hésitations et la section entière, lieutenant compris, sortit de la tranchée, marchant vers les Anglais, les mains hautes.

Mais, les jours précédents, les Anglais avaient été trompés par des Allemands qui, avançant ainsi, avaient tout à coup tiré sur eux à bout portant. Croyant à une nouvelle feinte, les Anglais allaient donc saluer cette reddition par une salve meurtrière, quand tout à coup et absolument comme pour la péripétie d'un roman-feuilleton, le sergent Braun reconnut, dans l'officier qui commandait en face, le chef d'une importante maison de commerce de Londres avec lequel il était en relations d'affaires. Il l'appela donc par son nom, se nomma lui-même, et les déserteurs purent gagner les lignes anglaises sans encombre.

Plusieurs de ceux-ci s'engagèrent dans l'armée française; quant à Braun, qui avait fait capturer

ainsi un officier et 96 hommes, il fut nommé sous-lieutenant dans un de nos régiments de zouaves.

Ce récit nous a été fait par M. l'abbé Wetterlé qui le tenait de l'intéressé lui-même.

*
* *

Mais les Alsaciens-Lorrains qui voulaient se rendre furent rarement servis par un si heureux concours de circonstances. Lisez plutôt cette lamentable narration d'un Alsacien n'ayant réussi qu'au bout de trois mois à déserter, publiée par *La Dépêche Républicaine de Franche-Comté* du 12 novembre 1914. On y verra, en même temps, les souffrances de toute nature que les originaires des provinces annexées doivent endurer dans l'armée de leurs persécuteurs :

« Lorsque la mobilisation a été décrétée je me trouvais à Berlin pour affaires. J'avais fait le serment de ne jamais prendre les armes contre la France. Aussi m'efforçai-je de gagner rapidement la frontière, mais, en cours de route, mes papiers furent examinés et on m'arrêta.

« Le lendemain j'étais conduit à Cologne et versé dans un régiment où se trouvaient déjà des Alsaciens-Lorrains.

« Depuis ce jour notre vie n'a été qu'un long martyre. Il n'est pas de mauvais traitements, de vexations et de cruautés que les Allemands ne nous aient infligés. On n'ignorait pas que notre cœur battait pour la France ;

on nous fit payer cher notre attachement à notre véritable patrie. En passant près de nous les officiers nous criaient : « Ah ! voilà les vaches ! On vous crèvera tous, chiens de Français ! » Et ils nous cravachaient.

« Pendant neuf jours on ne nous donna à manger que des croûtons desséchés. Nous n'avions même pas à boire. Enfin le dixième jour on nous servit une soupe et un peu de viande. Après cet unique repas nous fûmes envoyés au front.

« Nous avons reçu le baptême du feu à Huy. Tous les Alsaciens-Lorrains avaient été placés au premier rang. Le feu des Belges les décima. La plupart furent tués. Sur 135 incorporés dans le même régiment nous restâmes 47 et encore dans ce nombre deux furent fusillés, sous le prétexte qu'ils avaient fait des signes à l'ennemi.

« Le soir de la bataille un officier ne nous cacha pas que dans tous les combats il en serait ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste plus un seul d'entre nous : « Le dernier qui survivra, ajouta-t-il en ricanant, je le tuerai de ma main ! » Ce jour-là les quarante-cinq survivants jurèrent de profiter de la première occasion pour s'enfuir. »

En septembre, au fort d'un combat, ils coururent vers nos lignes en levant les mains, mais les Allemands avaient employé déjà ce subterfuge pour tromper les Français, ceux-ci crurent à un piège : ils tirèrent et en tuèrent ou blessèrent plusieurs. Enfin, un mois plus tard, dans les environs d'Ypres, un épais brouillard permit aux survivants de ce groupe infortuné de joindre une de nos tranchées et de se faire connaître.

*
* *

Le camp de Saint-Rambert.

Dans les premiers temps, tous les prisonniers de l'armée allemande, quelle que fût leur origine, étaient placés dans les mêmes camps de concentration ; il y avait là une injustice d'autant plus grande que là encore les véritables Allemands continuaient à persécuter les infortunés Alsaciens-Lorrains : aussi ne tarda-t-on pas à créer pour ces derniers un camp de concentration spécial.

Celui-ci, établi dans les confortables bâtiments d'un noviciat, est situé à Saint-Rambert, dans la Loire, à quelques kilomètres de Montbrison. Le régime est beaucoup moins sévère que dans les autres camps de prisonniers, la discipline sait s'y montrer bienveillante et paternelle. Le camp est commandé par le capitaine Schneegans, d'origine alsacienne, professeur, en temps ordinaire, dans un lycée de Paris, qui répond de faire de tous les hommes qui lui sont ainsi confiés d'excellents Français.

On leur donne des leçons de français, on parfait leur instruction. Et nul doute qu'à la fin des hostilités tous ces braves gens, rentrant dans leurs foyers, ne se fassent, autour d'eux, les meilleurs agents de notre influence.

D'autres Alsaciens-Lorrains ont été concentrés à Lourdes.

Pour opérer le triage nécessaire entre les

prisonniers et éviter toute supercherie, le gouvernement a eu recours à un Lorrain et à un Alsacien, bien connus l'un et l'autre pour leur dévouement à la France : M. Jean, promoteur du monument du Souvenir de Metz, et M. Spumer, promoteur du monument du Souvenir de Wissembourg. Tous les deux parcourent sans cesse les camps de prisonniers allemands et recherchent avec soin leurs compatriotes.

Ce n'est pas toujours facile, car bien des immigrés allemands en Alsace-Lorraine parlent notre langue et même le patois. On leur pose donc force questions sur leur origine, leurs parents, et, quand il y a doute, on les confronte avec des Alsaciens-Lorrains déjà prisonniers, habitant la ville ou le village dont ils se déclarent originaires. Presque toujours il se rencontre quelqu'un du même pays, parmi les dix-huit cents hommes du camp de Saint-Rambert.

Dix-huit cents, c'est beaucoup ; mais ce chiffre serait aisément doublé si continuellement des Alsaciens et des Lorrains ne quittaient le camp pour contracter des engagements dans notre armée. Ils partent par groupes de vingt, quarante, cinquante et même davantage, tambours et clairons en tête, accompagnés jusqu'à la gare par la musique du camp de Saint-Rambert qui joue la *Marche de Sambre-et-Meuse,* la *Marche Lorraine* et la *Marseillaise.*

*
* *

Où ils se battent et comment ils se battent.

Que sont devenus les Alsaciens-Lorrains depuis leur incorporation ?

Ils ont été instruits naturellement comme toutes les autres recrues. Ceux qui avaient déjà été soldats en Allemagne ont pu être mobilisés au bout de quelques semaines.

Faut-il avouer que, pendant cette période d'instruction, les Alsaciens qui ne savaient pas le français ne furent pas toujours traités, par tous leurs camarades, comme ils l'auraient mérité ?

Nous avons sous les yeux une lettre écrite par un petit groupe de ces engagés, instruits dans une garnison dont nous tairons le nom. Extrayons-en le passage suivant : « Nous sommes ici en butte à des vexations et bien souvent insultés en étant traités de boches, car il y en a parmi nous qui connaissent peu le français. Cependant nous avons accompli le plus beau geste de dévouement pour la France que nous puissions faire puisque nous avons voué notre vie à sa défense. »

L'argument est sans réplique et chaque Alsacien-Lorrain, ne parlant pas notre langue et servant dans nos rangs, pourrait s'appliquer le mot prêté à Mazarin auquel certains courtisans reprochaient son parler empreint d'un fort accent italien : « Si mon langage n'est pas français, j'ai prouvé que mon cœur l'était. »

Du reste, la question de la langue, en Alsace, n'est pas la même qu'ailleurs.

On a raison de prétendre que la langue influe sur les idées, les sentiments, la mentalité de celui qui l'emploie constamment. Mais il ne faut pas oublier que les indigènes alsaciens ne parlent pas entre eux habituellement l'allemand, quand ils ne savent pas le français, mais bien leur dialecte local. Quant à l'allemand, ils ne s'en servent que dans leurs rapports forcés avec l'administration et aussi pendant leur passage au régiment. Là, en effet, les officiers ne tolèrent pas que les hommes, pour causer entre eux, emploient le dialecte alsacien.

Les Alsaciens, ignorant le français, ne sont donc jamais de langue allemande. Ils parlent le langage qui leur est propre, lequel est adéquat à leurs traditions et a certainement constitué une de leurs grandes forces pour résister à l'emprise des vainqueurs. Mieux que le français que beaucoup d'Allemands connaissaient à fond, on peut affirmer que le dialecte local a élevé une barrière presque infranchissable entre les indigènes et les immigrés.

Et puis ces Alsaciens, enrôlés parmi nous, ne demandent qu'à parler notre langue, mais dans beaucoup de petits villages il n'existait pas d'école française. Dans la tranchée, entre deux coups de feu, ils s'instruisent, grâce à des camarades de bonne volonté, apprennent notre grammaire, font des dictées, écrivent des lettres en français à leurs amis de chez nous pour faire constater des progrès dont ils sont très fiers. Que pourrait-on leur demander de mieux ?

*
* *

Où combattent les Alsaciens-Lorrains ? Malgré tout l'amour qu'ils portent à notre Patrie, malgré toute la haine qu'ils ont vouée, pendant près d'un demi-siècle de persécution, aux Allemands, n'est-il pas tragique de les voir opérer sur notre front du Nord et de l'Est ? Nous avons expliqué plus haut que des milliers d'autres Alsaciens-Lorrains qui eussent voulu franchir la frontière ne l'ont pas pu et se sont trouvés incorporés de force dans les rangs de leurs pires ennemis.

Voit-on ces enfants d'une même terre exposés à lutter les uns contre les autres, à s'entre-tuer, alors qu'il y a des deux côtés des pères et des enfants, des frères, des amis intimes ?

Il y a là une situation extrêmement délicate qui, avec raison, a préoccupé l'autorité supérieure. Entre tant de centaines de lettres adressées à ceux qui se sont constitués à Paris les défenseurs des Alsaciens-Lorrains, choisissons celle-ci qui expose clairement la question :

« Mon ami C. G..., de S..., et moi R. S..., fils de M. S..., brasseur à C..., faisions ensemble nos études de médecine à Strasbourg, où nous étions membres du Club des Étudiants Alsaciens-Lorrains.

« Le 1er avril 1914, nous entrâmes au service de l'Allemagne dans un régiment à Strasbourg.

« Lorsque la guerre éclata, l'idée de combattre contre l'armée française nous était tellement

insupportable que nous désertâmes le 21 août à Sarrebourg. Cela fut d'autant plus difficile qu'étant infirmiers militaires, nous étions forcés de franchir les lignes allemandes en toute leur longueur et de marcher la nuit entière avant d'arriver à rejoindre les Français.

« Depuis, nous sommes employés dans des hôpitaux de blessés allemands comme infirmiers faisant fonction de médecins auxiliaires. Nos supérieurs nous traitent avec infiniment d'égards. Pourtant nous souffrons d'être considérés comme prisonniers, nous qui espérons si ardemment devenir Français.

« C'est pourquoi nous nous adressons à vous pour pouvoir prendre un engagement dans les troupes d'Afrique par votre intermédiaire.

« Certes nous ne désirons pas combattre sur le front allemand où nous risquons de nous trouver en face de proches et d'amis alsaciens et où, si nous étions prisonniers, nous serions fusillés et entraînerions nos familles dans des suites pénibles. Mais, sur un autre front, *nous serions prêts à tous les sacrifices !* »

Le Ministre de la Guerre a donc pris les dispositions suivantes :

Tout Alsacien-Lorrain engagé volontaire dans l'armée française n'est envoyé sur le front allemand que sur son désir formel. Et pour qu'aucune ambiguïté ne puisse exister à ce sujet, on lui fait signer une déclaration où il reconnaît que, s'il est fait prisonnier, il risque d'être passé par les armes comme déserteur par les Allemands.

Chez beaucoup de ces engagés volontaires

la haine contre les Allemands est tellement vive qu'ils répondent vouloir passer outre.

Quant aux autres, ils sont envoyés à la Légion Étrangère, au 3e zouaves où ils forment des bataillons spéciaux soit en Afrique, soit au Maroc. Remarquons que, là aussi, leur assistance est précieuse, puisqu'ils assurent la sécurité de nos possessions et libèrent l'homme qu'ils remplacent, lequel n'étant, lui, ni Allemand, ni Alsacien-Lorrain d'origine, va pouvoir être envoyé sur le front en France.

Tous ces braves gens qui se battent font preuve d'une belle vaillance. Leurs lettres respirent la bonne humeur et la crânerie, vertus d'autant plus méritoires qu'ils ont, en fuyant la mobilisation allemande, brisé tout lien avec leurs familles jusqu'au lendemain de la victoire.

Donnons comme unique exemple cette lettre écrite par un Alsacien du front à M. l'abbé Wetterlé. Nous en respectons scrupuleusement le style et l'orthographe. On ne pourra pas ainsi accuser son auteur de faire de la littérature et suspecter la réalité de ses sentiments :

En pleine raffales le 11 février 1915.

« Monsieur l'Abbé,

« Je vous écrit pour vous remercié de l'argent que vous m'avez envoyé. Je naie put lire votre lettre tout juste car lécriture est trop fine et je naie pas put déchifré toutes les lettres car nous avont attaqué lorsque je la lisait et la lettre cet

trouvé perdut. Permettez çi vous plait si vous mécrivez de nouvaux de bien vouloir écrire plus gros afin que je puisse lire vivement car vous devez bien le savoir que lon lies ces lettres sous la mitrailles.

« Je suis très heureux d'avoir reçut votre argent car voilà bientôt sept mois que je nai rien reçut; meme au régiment il manque toujours quelques petites choses par exemple du tabac ainsi que du papier à cigarettes. Votre argent me permettras de macheter toutes ses petites choses.

« Vous ne sauriez croire le plaisir que vous fait une lettre lorsque ont ait seul sans nouvelle de sa famille.

« Si les officiers nous laisait nous élancé nous aurions vite fait de chaser ces boches qui ne sont pour moi que des lâches car ils ne sortent pas de leurs trous. Je naurait jamais voulu combattre dans leur rang car ils sont incapable de se rencontrer dans un combat homme contre homme.

« Mais nous, il faudrait nous voir partir les attaquer la baïonnette dans la main droite, la grenade dans la main gauche et la cisaille dans la bouche. Je suis très bien vuct par mes supérieurs, car lorsqu'il y a une mission dangereuse à rempli, je suis toujours le premier à me présenter. En attendant de pouvoir vous remercié dans une nouvelle France, je vous salue sincèrement.

« Votre compatriote, « J. P. »

« Vive l'Alsace et la Lorraine ! »

*
* *

Bienheureux les originaires des pays annexés qui, fut-ce au prix de risques cruels, ont pu échapper à leurs bourreaux ; bienheureux même ceux qui, ayant réussi à porter l'uniforme français, tombent dans la lutte entreprise pour la libération de leur patrie. Mais que dire des milliers de fils de l'Alsace et de la Lorraine qui doivent marcher dans les rangs allemands et mourir atteints par les balles françaises ?...

M. Laugel a raconté dans une conférence ce trait que personne ne pourra lire sans avoir les larmes aux yeux.

C'était un garçon de vingt ans qui, gardé à vue dès les menaces de guerre, se trouva dans l'impossibilité de s'échapper. Incorporé dans un régiment d'infanterie allemande, il se jura à lui-même de ne jamais tirer sur les Français et il tint parole.

Il fut de la bataille de Charleroi et de l'invasion du nord de la France. Partout il tirait en l'air et, dans les charges à la baïonnette, s'arrangeait pour se trouver aux derniers rangs, afin de ne s'exposer à aucun corps à corps.

Pendant la bataille de la Marne, au cours d'une vive fusillade et alors que la situation des Allemands commençait à devenir critique, un officier s'aperçut de son manège et, comme il savait qu'il était Alsacien, il l'abattit, sans dire une seule parole, d'un coup de revolver.

Le pauvre garçon tomba sur le champ de bataille bientôt conquis par l'armée française.

Il fut ramassé par les nôtres et porté dans une ambulance.

Mais la blessure était mortelle. Le petit Alsacien, qui avait toute sa connaissance, appela le médecin-chef et, après lui avoir appris sa qualité d'Alsacien et remis ses papiers, il ajouta ces mots :

« Dites bien à mon père que je suis mort sans avoir tiré sur les Français. C'est la seule pensée qui puisse le consoler de m'avoir perdu ! »

Et que l'on croie bien qu'il ne s'agit pas là d'un fait isolé. En relevant les morts allemands, nos brancardiers ont trouvé bien des fois, en des points où s'étaient produites de furieuses mêlées, des soldats dont les cartouchières étaient pleines et, quand ils regardaient leur livret militaire, il se trouvait que le lieu d'origine du défunt était une ville ou un village d'Alsace ou de Lorraine. Ne pouvant combattre avec nous, ces morts héroïques entre tous s'étaient laissé tuer, sans vouloir se défendre !

LES VOLONTAIRES ÉTRANGERS

Paris a toujours été, par excellence, la ville des étrangers. Ils aiment son luxe, sa gaîté et aussi — on l'oublie trop souvent — son esprit, sa beauté, ses incomparables institutions littéraires et scientifiques, ses magnifiques collections d'art, la splendeur de ces environs de la capitale qui se nomment Versailles, Saint-Cloud, Chantilly, Compiègne, Fontainebleau, Rambouillet, les rives de la Marne, la vallée de Chevreuse.

Donnons un seul chiffre bien significatif. L'année scolaire qui précéda la déclaration de guerre, l'Université de Paris comptait 18.500 étudiants étrangers inscrits et 1.500 étudiantes étrangères. Aucune ville au monde peut-elle s'enorgueillir, même de très loin, d'une telle affluence ? Aux premiers bruits de la mobilisation, toute cette jeunesse studieuse, aussi bien que les hommes déjà mûrs établis commerçants, industriels, ingénieurs, depuis longtemps en France, ressentirent un frisson à la pensée de la partie suprême qui allait s'engager pour notre pays. Pendant qu'Allemands et Autrichiens de race faisaient en hâte leurs préparatifs de départ, on songea, dans toutes les autres colonies étrangères, aux moyens de venir en aide à la France sous la double forme de l'appel aux armes et de la création d'ambulances.

*
* *

L'initiative italienne et les « Amitiés Françaises ».

Mais la gloire de la première initiative publique en faveur des engagements d'étrangers dans notre armée devait revenir à la colonie italienne, extrêmement nombreuse à Paris et qui comprend toutes les classes de la société, aussi bien les membres de l'aristocratie et les gros industriels que les petits commerçants, les employés et les ouvriers.

Donc, l'après-midi du 30 juillet, dix-neuf Italiens se rendirent à l'*Association Internationale des Amitiés Françaises,* 36, boulevard Haussmann, pour lui annoncer leur intention de provoquer la formation de corps volontaires étrangers et lui demander de prendre la tête du mouvement.

Rappelons ce que sont les *Amitiés Françaises* et combien, par leur passé et leurs tendances, elles étaient qualifiées pour répondre utilement au désir de ces Italiens francophiles.

L'*Association Internationale des Amitiés Françaises* fut fondée en 1909 par un Français d'origine corse, M. Pascal Bonetti, et un Belge wallon, M. Jennissen. Elle avait pour but de mettre en action dans les divers pays les sympathies que nous y possédions déjà, de façon à les coordonner et à les rendre productrices de résultats féconds. Afin de laisser à

chaque groupe de ces amis de la France la liberté d'agir, dans leur propagande, selon leur tempérament national, leurs mœurs, leur éducation, il était entendu que le Comité d'un pays se composerait uniquement d'originaires et d'habitants de ce pays, le Comité de Paris se bornant à servir de lien entre les autres Comités et à apporter son aide morale, son expérience, ses conseils quand ceux-ci seraient sollicités.

Et pour bien affirmer cette indépendance que devraient posséder les groupements, le premier Congrès des *Amitiés Françaises* eut lieu à Liége où il réussit magnifiquement. Grâce aux efforts de MM. Jennissen et Souguenet, bientôt deux autres sections naissaient, l'une à Bruxelles, sous l'impulsion de M. Des Ombraux, l'autre à Mons, sous l'impulsion de M. Lambilliotte.

En 1911, nouveau Congrès dans cette dernière ville. Celui-ci prit une grande importance, une réception officielle eut lieu à l'Hôtel de Ville, des délégués du Conseil municipal de Paris, du Conseil général de la Seine et de l'Académie Française vinrent assister à l'inauguration du monument commémoratif de la victoire de Jemmapes remportée sur les Autrichiens, alliés, en 1792 comme en 1914, des Prussiens. Ce monument représentait un coq gaulois dressé sur ses ergots, au sommet d'une haute colonne, les ailes en bataille, la crête baissée, et tournant vers l'Est un regard vainqueur. Trois ans plus tard, comme en 1792, Belges et Français devaient lutter contre un nouvel envahissement germanique. Les Germains comprirent si bien le sens

symbolique du monument qu'en arrivant à Jemmapes, en septembre 1914, leur premier soin fut de le jeter à bas.

Depuis la fondation des *Amitiés Françaises* les sections s'étaient multipliées : à Milan, sur l'initiative du correspondant général en France du *Secolo,* M. Campolonghi ; en Angleterre, par les soins de l'Université des Lettres Françaises, devenue depuis l'Institut Français de Londres, auquel notre gouvernement a donné une existence officielle, et grâce à une femme de cœur, Mme d'Orliac ; à Lisbonne, sous l'impulsion d'un journaliste connu, M. Homen Christo ; à La Haye, à Zurich, à Neufchâtel, à Constantinople, à New-York, en Amérique du Sud. Partout ces Comités entreprenaient avec ardeur la lutte pour le triomphe de la civilisation et de la mentalité latines et françaises contre la propagande acharnée et brutale des fils d'outre-Rhin. Ce fut une admirable et féconde préparation à cet enrôlement des volontaires étrangers, parmi lesquels d'ailleurs la plupart des disciples des *Amitiés Françaises* tinrent à s'inscrire les premiers.

*
* *

Au café du Globe et à la Statue de Strasbourg.

Donc dix-neuf Italiens venaient inviter l'*Association Internationale des Amitiés Françaises* à organiser sur-le-champ l'enrôlement des étrangers sous les plis de notre drapeau.

Tout en approuvant fortement leur dessein, M. Pascal Bonetti eut le

sens politique de décliner l'invitation, du moins sous cette forme :

« Nous ne devons pas, nous Français, leur dit-il, avoir l'air de provoquer un tel mouvement. Il ne faut pas, s'il doit se produire, qu'il prête à la moindre insinuation malveillante, que des ennemis de la France puissent, par exemple, prétendre que nous cherchons à renforcer au moyen d'étrangers les rangs de notre armée nationale, comme si nous la craignions insuffisante.

« Agissez donc par vous-mêmes. Que l'on sache pertinemment que c'est de votre plein gré et très spontanément que vous et vos amis aurez désiré embrasser notre cause. Et si vous réussissez, les *Amitiés Françaises* seront naturellement à votre disposition pour vous aider à parachever une entreprise si généreuse. »

M. Pascal Bonetti raisonnait d'autant plus justement qu'il eût été à craindre, dans le cas contraire, que certains gouvernements neutres trouvassent mauvais de nous voir nous-mêmes provoquer l'enrôlement de leurs nationaux. Si au contraire c'étaient ceux-ci qui le réclamaient, sans aucune intervention de notre part, c'était là affaire à régler entre les gouvernements étrangers et leurs ressortissants, sans qu'aucune représentation pût nous être adressée.

Les interlocuteurs de M. Bonetti le comprirent d'ailleurs à merveille et le lendemain, vendredi 31 juillet, la note suivante paraissait dans tous les journaux du matin :

« Un certain nombre de citoyens italiens, habitant Paris et profondément attachés à la France,

ont décidé de former un corps de volontaires qui, en cas de conflit, se mettrait à la disposition du ministre de la Guerre pour coopérer à l'action de notre armée. Dans le but de recueillir des adhésions nouvelles, les promoteurs de ce projet invitent leurs compatriotes à assister à la réunion qui aura lieu ce même jour, à 8 h. 1/2 du soir, au Café du Globe, 8, boulevard de Strasbourg. »

Avaient signé : MM. Fausto Zambrini, Vincente Beulaigni, Marchese Hario, Abina Eugenio, Liberti Gaetanio, Magnani Ambrogio, Rebulini Michele, Copirandi, Pacchi Luigi, Henri Mino, Joseph Lodi, Raiserdad, Bruni François, P. Cappola, Huberto Dalleni, Prodhome Gerardo, G. Camina, Ghezzi Allessandri, Bruno Piergiovanni.

Les noms de ces jeunes gens et de ces hommes méritent d'autant plus une citation que plusieurs d'entre eux ont payé, depuis, de leur sang ou même de leur existence leur dévouement à notre Patrie.

*
* *

La réunion du Café du Globe dépassa les espérances les plus optimistes. Plus de trois mille hommes de tout âge, de toute condition, y assistaient; les Italiens étaient en majorité, mais des Slaves en grand nombre et aussi des Belges et des Américains s'étaient joints à eux.

Au dehors, la foule circulait paisible mais anxieuse. On s'arrachait les éditions spéciales des journaux du soir annonçant que l'Allemagne

venait de proclamer « l'état de menace de guerre », ce qui équivalait à une mobilisation partielle, et avait d'autre part sommé la Russie de contremander ses préparatifs militaires. La situation devenait donc de plus en plus tendue, presque désespérée.

Mais ces nouvelles ne faisaient que surexciter l'enthousiasme de ceux qui assistaient à la réunion du Café du Globe. Tour à tour Pacchi Luigi, Campolonghi, correspondant à Paris du *Secolo* de Milan, Pascal Bonetti, Paul Hyacinthe-Loyson, ce dernier coiffé d'un bonnet d'officier d'artillerie, parlèrent. Tous les discours peuvent se résumer ainsi : un long cri d'amour pour la France, acclamée à chaque instant par un auditoire qui vibrait à l'unisson des orateurs.

Tout d'abord on avait émis l'avis de former une légion spéciale opérant à côté de l'armée régulière. Mais la guerre moderne ne permet plus la constitution de ces corps francs qui écrivirent autrefois dans l'histoire tant de pages brillantes. Finalement l'assemblée résolut de faire des offres de service au Ministère de la Guerre pour entrer dans l'armée française, et il fut entendu que, le lendemain matin, un bureau d'enrôlements provisoire serait constitué au siège des *Amitiés Françaises*.

Et la séance fut levée.

Toutefois aucun de ces trois mille hommes n'entendait finir ainsi cette belle manifestation. Il fallait qu'elle se prolongeât dans la rue, aux yeux de tous, afin de sceller publiquement l'engagement solennel qui venait d'être pris.

Et un immense cortège se forma dont la tête

prit résolument le boulevard de Bonne-Nouvelle, occupant toute la chaussée.

Des forces de police étaient disposées sur les grands boulevards en prévision de troubles qui, du reste, ne se produisirent pas ; mais leurs chefs surent comprendre que cette poussée patriotique n'avait rien de dangereux et qu'il fallait avant tout éviter un conflit entre les gardiens de la paix et des étrangers criant : Vive la France ! Aussi, malgré les ordres formels du Ministère de l'Intérieur, interdisant tout cortège, laissèrent-ils passer. Rarement, une consigne, sage en soi, ne fut plus opportunément méconnue et transgressée !

Cependant la manifestation manquait de drapeaux qui, par leurs emblèmes, affirmeraient très haut les sentiments de ceux qui la composaient. Comme l'on arrivait 12, boulevard des Italiens, devant le restaurant italien dont le propriétaire, M. Arrigoni, était un francophile notoire, quelques jeunes gens eurent une heureuse idée. Ils grimpèrent quatre à quatre chez M. Arrigoni et lui demandèrent les drapeaux dont il ornait ses fenêtres aux jours de fêtes. Et ils prirent non seulement les drapeaux italiens et français, mais encore ceux des autres nations : russes, espagnols, anglais, belges, hollandais, serbes, roumains, grecs, américains, etc... que le restaurateur possédait chez lui.

Bientôt une centaine de drapeaux flottèrent dans les premiers rangs du cortège qui reprit sa marche vers l'Opéra et la Madeleine, aux cris mille fois répétés de : « A la statue de Strasbourg ! » On chantait la *Marseillaise*, on accla-

mait la France. Aux acclamations enthousiastes des manifestants répondaient les ovations de la foule massée sur les trottoirs.

A la vue de leur drapeau national, beaucoup d'étrangers prenaient d'ailleurs place dans le cortège, lui donnant de plus en plus le caractère d'une grande manifestation internationale envers notre Patrie.

A la place de la Concorde, devant la statue de la Ville de Strasbourg, qui, depuis quarante-quatre années, portait dans ses bras des drapeaux voilés de crêpe, les cris cessèrent brusquement, chacun se découvrit ; puis, après un moment de religieux silence, le cortège se dispersa : quelle protestation bruyante, quel discours enflammé, aurait eu plus d'éloquence ?

*
* *

Les enrôlements en plein air. - Cortèges et proclamations.

Au Café du Globe, rendez-vous avait été donné pour 9 heures du matin, le samedi 1er août, aux *Amitiés Françaises*, 36, boulevard Haussmann, pour ceux qui voudraient aussitôt signer leur engagement. Mais lorsque, à l'heure dite, M. Pascal Bonetti et ses collaborateurs arrivèrent, ils furent fort embarrassés.

Pour être des premiers enrôlés, beaucoup de jeunes gens avaient préféré, après la manifestation de la veille, passer la nuit devant le siège des *Amitiés Françaises*. Beaucoup d'autres

encore avaient pris soin de venir de très bonne heure, en sorte que les futurs soldats faisaient queue du 36 du boulevard Haussmann, qui est presque à l'angle de la rue Lafayette, jusque dans la rue Taitbout, à l'angle de la rue des Italiens, soit sur un parcours de plus de deux cents mètres. Et sans cesse d'autres jeunes gens, d'autres hommes se présentaient et allaient patiemment se placer derrière la dernière file.

Comment allait-on satisfaire tout le monde ? M. Bonetti et ses amis eurent un moment d'angoisse...

Heureusement en France, et surtout à Paris, règne le génie de l'improvisation. On emprunta aux commerçants d'alentour des tables, des chaises, des porte-plume, du papier. Les *Amitiés Françaises* logent au quatrième étage du 36, boulevard Haussmann : on installa des bureaux d'enrôlement dans toutes les pièces de l'appartement, même dans l'escalier, à chaque palier, et dans le corridor d'entrée de l'immeuble.

Cela ne suffisait pas encore. Contre le trottoir il y avait un chantier de construction d'une future ligne du chemin de fer métropolitain Trocadéro-Opéra, rue Drouot, muni d'un haut échafaudage qui forme sur la voie publique une sorte de hall assez vaste. Là aussi on apporta des tables et les engagements se signèrent en plein vent, comme en 1793 sur le Pont-Neuf. Un régiment qui passait, se rendant à la gare de l'Est, fit entendre les roulements de tambour qui, à l'époque révolutionnaire, saluaient les enrôlements volontaires ; il ne

manquait plus que la voix du canon pour que l'illusion fût complète !

A la fin de la matinée près de deux mille engagements étaient enregistrés.

Ceux-ci n'étaient certes pas faits de façon très régulière, car on n'avait eu le temps d'établir aucune formule imprimée. Deux mille étrangers n'en avaient pas moins attesté de leur nom, suivi de leur adresse, la promesse de servir la France, et nous sommes en mesure d'affirmer que, lorsque le moment fut venu de réitérer cet engagement de façon définitive, pas un d'entre eux ne songea à se dérober.

Il est intéressant, d'autre part, de remarquer que, dans cette matinée du 1[er] août, la guerre n'était pas encore déclarée, le décret de mobilisation générale des Français astreints au service militaire n'avait même point paru et ne devait être affiché qu'à quatre heures et demie de l'après-midi. En sorte que ce furent des étrangers qui, les premiers, firent connaître leur résolution de vouer leur existence à la défense de notre territoire.

*
* *

Jusqu'à présent, en raison même de la nationalité des organisateurs de la réunion du Café du Globe, c'étaient surtout des Italiens qui s'étaient présentés à l'enrôlement. Mais leur initiative généreuse avait porté d'admirables fruits et, dans l'après-midi du samedi 1[er] août, les journaux publiaient un second appel signé,

celui-là, par les représentants de la plupart des colonies étrangères de Paris, et conviant leurs compatriotes à se faire inscrire aux *Amitiés Françaises* :

« L'heure est grave !

« Tout homme digne de ce nom doit aujourd'hui agir, se défendre de rester inactif au milieu de la plus formidable conflagration que l'histoire ait jamais pu enregistrer.

« Toute hésitation serait un crime.

« Point de paroles, mais des actes.

« Des étrangers amis de la France, qui pendant leur séjour en France ont appris à l'aimer et à la chérir comme une seconde patrie, sentent le besoin impérieux de lui offrir leurs bras.

« Intellectuels, étudiants, ouvriers, hommes valides de toute sorte — nés ailleurs, domiciliés ici — nous qui avons trouvé en France la nourriture de notre esprit, la nourriture matérielle, groupons-nous en un faisceau solide de volontés mises au service de la plus grande France.

« Canudo, Blaise Gendrars, Léonard Sarlins, Csaki, Kaplan, Berr, Oknotsky, Dibroski, Isbicki, Schoninoff, Roldiroff, Kosline, Essen, Lioschits, Frisendahl, Israilevitch, Vertepoff. »

Le second appel ainsi élargi produisit un effet encore plus considérable que le premier. Le samedi 1[er] août dans la soirée, le dimanche 2 août dans l'après-midi, des cortèges d'étrangers résolus à s'enrôler parcoururent les principales voies de la capitale.

Nous n'oublierons jamais pour notre part la

rencontre de deux cortèges sur les grands boulevards au cours de la soirée du samedi.

L'un était composé uniquement de Français. Il se rendait à la gare de l'Est où tous ces hommes et jeunes gens étaient convoqués à minuit pour s'embarquer et rejoindre leurs dépôts à Nancy, Toul, Verdun, Lunéville, Belfort, etc. Ils étaient précédés de clairons jouant de joyeuses fanfares et d'un immense drapeau tricolore.

L'autre était formé exclusivement d'Italiens, leur drapeau national flottant au premier rang, et se dirigeait vers la place de l'Opéra.

Les deux cortèges se fondirent instantanément en un seul, les Italiens firent volte-face pour accompagner jusqu'à la gare de l'Est nos compatriotes. Français et Italiens s'en allèrent bras dessus bras dessous, au nombre de plusieurs milliers, suivant les drapeaux de leurs nations, fraternellement unis, et chantant la *Marseillaise*.

A cette vue une grande émotion s'empara des assistants. L'Italie appartenait à la Triple-Alliance et chacun se demandait, au 1er août, si elle allait se ranger aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche dans cette bataille gigantesque des nations, ou plutôt délaisser les Germains pour suivre ses affinités de race, de langue et de civilisation. Cet élan des Italiens vers ceux des nôtres qui allaient à l'ennemi nous donnait déjà la claire vision de la déclaration de neutralité de l'Italie dont le gouvernement français devait recevoir deux jours plus tard la notification solennelle.

Du reste, les sentiments des cinquante mille

Italiens résidant à Paris ne faisaient de doute pour personne ; le samedi et le dimanche, tous affirmaient bien haut à qui voulait les entendre que si par impossible l'Italie épousait la cause de l'Autriche et de l'Allemagne, ils ne répondraient pas à leur ordre de mobilisation et marcheraient sous nos drapeaux !

« Combien de nos amis habitant de l'autre côté des Alpes, ajoutaient-ils, traverseraient la frontière pour agir comme nous ! »

*
* *

D'autres cortèges circulaient dans Paris : les Slaves précédés du drapeau russe, les Grecs en tête desquels marchait, beau comme une statue antique, un homme revêtu du costume national, les Ottomans, les Suisses, les Israélites orientaux, ces derniers avec une énorme pancarte portant ces mots : « Juifs, venez servir la France ! »

Un cortège fut particulièrement acclamé : c'étaient des Polonais suivant religieusement le drapeau de leur ancien royaume, proscrit depuis près d'un siècle et demi. Parmi eux beaucoup, habitant la partie de la Pologne annexée à la Prusse, avaient dû fuir devant la persécution allemande qui fut, en ces dernières années, encore plus âpre peut-être à leur égard que celle qui s'exerça contre nos Alsaciens-Lorrains.

Deux semaines plus tard, le Grand-Duc Constantin, généralissime des armées russes,

devait, au nom du Tzar, proclamer la reconstitution de la Pologne.

L'apparition des Polonais sur les boulevards eut un effet prodigieux : les hommes enlevaient leur chapeau, des femmes jetaient des fleurs. Le drapeau de ces persécutés donnait à la guerre qui allait commencer son caractère de libération universelle.

Nous avons appris qu'au même moment les ouvriers polonais, sujets allemands ou autrichiens, travaillant dans notre bassin minier du Nord, avaient refusé à l'unanimité de se présenter à l'appel de leur pays et décidé de se réunir à Lalaing, petite commune près des houillères d'Aniche, pour offrir leurs services à notre gouvernement.

*
* *

Entre temps, aux *Amitiés Françaises,* on s'organisait pour être capable de répondre à ce mouvement qui prenait à chaque moment plus d'ampleur ; des lettres arrivaient de province, des télégrammes de l'étranger, tous annonçant des départs pour Paris de volontaires enthousiastes. Indépendamment du 36 du boulevard Haussmann, trois autres permanences étaient créées pour des enrôlements : dans le IXe arrondissement, 1, rue Victor-Massé ; dans le XIe arrondissement, 130, boulevard Richard-Lenoir ; dans le XXe arrondissement, 44, rue Planchat.

Les engagements étaient maintenant recueillis sur des registres et chacun, après avoir signé, recevait le certificat suivant :

Comité des Volontaires

36, Boul. Haussmann. 130, Boul. Richard-Lenoir.
1, Rue Victor-Massé. 44, Rue Planchat.

*Nous certifions que M*___________

....

a fait offre d'enrôlement volontaire.

LE COMITÉ

Cette pièce avait son importance car elle permettait à son possesseur de se faire inscrire pour les allocations que le Gouvernement venait de décider d'allouer aux familles des engagés volontaires étrangers en même temps qu'aux Français mobilisés. En outre, en la présentant dans la mairie de leur arrondissement, ceux qui désiraient régulariser une situation fausse pouvaient se marier sur-le-champ, sans être soumis aux délais ordinairement obligatoires.

Voici maintenant le libellé de la feuille d'enrôlement qui constituera certainement un des documents les plus curieux de la guerre 1914-1915 :

LES AMITIÉS FRANÇAISES

(Association Internationale)

SIÈGE : 36, Boulevard Haussmann

Offres d'Enrôlements Volontaires

Nom..

Prénoms..

Nationalité..

Age..

Adresse..

Capacité militaire..

Profession..

Offres spéciales ....

SIGNATURE :

Nota. — Les offres seront transmises directement par les **Amitiés Françaises** *au Ministère de la Guerre.*

D'accord avec les *Amitiés Françaises,* demeurées le centre du mouvement et fort heureuses de favoriser les initiatives individuelles, des Comités nationaux se formaient pour la propagande, créant des permanences particulières, où ils recevaient aussi des engagements, et lançant des proclamations. Citons quelques-uns de ces documents :

De l'Alliance Universitaire franco-roumaine :

« A l'heure où la France contrainte par la volonté belliqueuse du bloc germanique se dresse en armes pour briser la despotique et perfide mégalomanie allemande, les membres français et roumains de l'Alliance Universitaire franco-roumaine adressent un ardent appel à la nation roumaine qui doit à la France son existence même et le plus pur de sa culture.

« Déplorant que la Roumanie n'ait pas encore mobilisé pour la reprise de leur Alsace à eux, cette Transylvanie où quatre millions de Roumains gémissent sous la botte austro-hongroise, les étudiants roumains de Paris, unis à leurs frères français, partent avec eux pour reconquérir l'Alsace. »

Des Syriens :

« Un Comité vient de se former pour étudier l'aide que les Syriens peuvent apporter à la grande nation française. Il lance ce pressant appel à tous les Syriens de Paris pour venir assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 4 h. 1/2, boulevard de Strasbourg,

dans une salle du Café du Globe offerte gracieusement et dans un but patriotique par la direction.

« Toute l'humanité est intéressée au triomphe de la France. Les Syriens qui sont les enfants de la petite France ne peuvent que se joindre à toutes les nations coalisées pour aider au triomphe de la plus grande France !

« Vive la France, quand même !

« Pour le Comité

« Le Secrétaire général,

« Docteur FARAH. »

De l'Association Orientale de Paris à ses membres :

« MONSIEUR ET CHER COMPATRIOTE,

« En présence des événements qui s'annoncent, notre devoir d'Ottomans, amis de la France, est d'offrir au pays qui nous donne l'hospitalité le concours de nos personnes et de nos aptitudes particulières.

« En conséquence, nous avons l'honneur de vous convoquer pour mardi, à 9 heures du soir, salle du Club, 9, rue Cadet, dans le but de nous concerter tous ensemble sur les décisions à prendre.

« UN GROUPE D'OTTOMANS. »

Des Arméniens :

« L'heure sacrée de servir la France a sonné pour nous. Les Arméniens de tous les pays partageront cet honneur avec tous ceux qui vont sacrifier leur vie pour cette Patrie de liberté.

« Jeunes, payons de notre vie ; vieillards, payons de notre argent. Enfin, tous, mettons-nous entièrement à la disposition du gouvernement et prouvons par des actes inoubliables notre attache.

« Arméniens ! Tous debout pour la France libérale !

« Vive la République ! Vive l'Armée ! Vive la France !

« Grégoire G. PATAPAN. »

Des Anglais :

« To Britishers in Paris.

« You are requested to attend the meeting to be held at the Imperial Club, 6, boulevard des Capucines, on Wednesday next the 5 th. inst. at 6.30.

« Object : Formation of a British volunteer corps, and to offer its services to the French war Minister.

« Aiding our friends at such a time is the best way of serving our dear Mother Country.

« God save the King ! Vive la France !

« Corps headquarters, by kind permission of M. Ernest Duveen : Imperial Club, 6, boulevard des Capucines, Apply to W. H. Brydone (formerly Captain B. R. B.) Secretarial Department : C. V. Rapier, 7, rue Laffitte. »

Ces derniers devaient voir bientôt leur recrutement limité par l'appel aux armes qui allait retentir à travers toute la Grande-Bretagne. Cinq cents Anglais s'enrôlèrent néanmoins, avec l'autorisation de leur gouvernement, dans l'armée française.

Parmi les bureaux d'enrôlement qui fonctionnent avec grande utilité il n'est que juste de signaler celui de la Revue *Les Marches de l'Est*, 84, rue de Vaugirard.

* * *

Un décret présidentiel. - Au 21 août !... - Belges et Slaves.

Cependant, malgré tout leur zèle, les *Amitiés Françaises* ne pouvaient recevoir que des engagements provisoires ; seule l'administration militaire avait qualité pour les rendre définitifs.

Or notre législation ne permet l'engagement d'étrangers que dans les deux régiments de la Légion Étrangère qui résident dans nos possessions africaines et pour une durée de cinq années. Ces deux dispositions étaient de nature à écarter la plupart des concours qui s'offraient si généreusement.

Le Gouvernement résolut de créer des régiments de marche dépendant des deux régiments de la Légion Étrangère. Ces régiments de marche qui se formeraient en France seraient aussi nombreux que les engagements volontaires des étrangers le nécessiteraient.

D'autre part, sur la proposition de M. Messimy, ministre de la Guerre, le Président de la République signait le décret suivant :

Article premier. — *Les engagements des étrangers aux régiments étrangers sont reçus pour la durée de la guerre.*

ARTICLE 2. — *Le Ministre de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.*

Le 3 août 1914. R. POINCARÉ.

Ces deux mesures répondaient à toutes les objections. Il ne restait plus qu'à déterminer à quelle date les engagements seraient reçus.

Dès le lundi 3 août, en effet, des milliers d'hommes et de jeunes gens, munis de leurs certificats d'enrôlement des *Amitiés Françaises,* s'étaient présentés dans les divers bureaux de recrutement de Paris, particulièrement au bureau central, 7, rue Saint-Dominique, s'imaginant qu'on allait les engager sur-le-champ. Pour partir plus vite encore, beaucoup d'autres s'y étaient rendus directement.

Tout ce monde cosmopolite attendait sur les trottoirs, mélangé à tous les Français, trop jeunes ou trop âgés pour être régulièrement mobilisés, ou exemptés et réformés, qui brûlaient eux aussi de prendre du service.

Et quand les uns et les autres apprenaient que les bureaux de recrutement n'avaient aucun ordre pour recevoir les engagements volontaires, c'étaient des cris, des protestations qui eussent pu faire croire à une émeute.

*
* *

La foule fut tellement dense, rue Saint-Dominique, le lundi 3 août et le mardi 4 août, que ce même jour, au cours de la mémorable séance que tint le Parlement français, M. Boudenoot

posa, au Sénat, une question au ministre de la Guerre :

M. Boudenoot, vice-président de la Commission de l'Armée. — Messieurs, après le vote de tous les projets qui viennent d'être lus, la Commission de l'Armée m'a chargé de demander à M. le Ministre de la Guerre dans quelles conditions pourront être acceptés les engagements volontaires pendant la durée de la guerre.

M. Messimy, ministre de la Guerre. — Messieurs, nous serons profondément reconnaissants à tous les hommes, jeunes ou âgés, qui, n'étant plus ou n'étant pas encore astreints au devoir militaire, viendront s'engager dans notre armée.

« Cependant, dans la période que nous traversons, période de mobilisation et de concentration, tout l'effort du département de la Guerre doit se porter sur le transport, dans les meilleures conditions, vers les régions de l'Est et du Nord, des masses d'hommes instruits, incorporés dans les cadres réguliers.

« Si, à titre exceptionnel et dans des cas particuliers, nous pouvons accepter des engagements — et, ce disant, je pense spécialement aux aviateurs qui, en pleine possession de leur métier, nous rendront d'immenses services — nous n'accepterons, d'une façon générale, les engagements pour la durée de la guerre qu'à partir du vingtième ou vingt et unième jour de la mobilisation.

« Le Sénat comprend les raisons d'ordre technique qui m'obligent à ajourner à ce

moment des offres que le pays fait avec un si généreux et si magnifique patriotisme. Si nous les ajournons, c'est uniquement pour en profiter ultérieurement, afin d'utiliser toutes les forces vives de la nation sur notre frontière pour la lutte qui se prépare et en vue de laquelle, de tout notre cœur et de toutes nos forces, nous voulons réunir toutes les conditions de la victoire. »

Le ministre, dans sa réponse, n'avait parlé que des engagements volontaires de Français, mais il était évident qu'un traitement plus favorable ne pouvait pas être accordé aux volontaires étrangers. Du reste, le 7 août, le *Journal Officiel* publiait une note qui précisait ainsi leur situation :

« Les étrangers qui désirent contracter en France un engagement pour la durée de la guerre se présenteront au bureau de recrutement le plus proche de leur résidence à partir du 21 août 1914.

« Ils seront admis au titre de la Légion Étrangère et dirigés provisoirement sur l'un des dépôts suivants qui leur sera désigné par le bureau de recrutement :

« Rouen, Blois, Orléans, Lyon, Avignon, Bayonne. »

Des ordres spéciaux prescrivaient qu'à Paris, et pour éviter l'encombrement, les bureaux de recrutement ordinaires seraient réservés, le 21 août et les jours suivants, aux Français désirant s'engager. Tous les enrôlements étrangers seraient reçus à l'Hôtel des Invalides où réside, comme l'on sait, le Gouvernement militaire de Paris.

En gens pratiques les Anglais, en attendant cette date fatidique du 21 août, vinrent s'entraîner matin et soir dans les vastes cours de Magic-City, avenue Bosquet, pendant que les Américains s'entraînaient de même dans les jardins du Palais-Royal.

*
* *

Exception fut faite aux ordres qui venaient d'être donnés pour les Belges.

Dès l'annonce de la mobilisation allemande, extrêmement nombreux avaient été les Belges manifestant leur désir d'être enrôlés dans l'armée française, et si nos ennemis n'avaient pas envahi la Belgique, il n'est pas douteux que c'est ce pays, si petit comme étendue de territoire, mais si grand par la noblesse et le cœur de ses habitants, qui eût fourni le contingent le plus important. Parmi les Wallons d'origine surtout un enthousiasme indescriptible régnait.

Mais de rapides événements allaient obliger les Belges résidant en France à courir au secours de leur propre pays. Après avoir demandé l'autorisation de faire passer leurs troupes à travers la Belgique et s'être attiré, de la part du roi Albert, la fière réponse que l'on sait, les Allemands pénétraient, le mardi 4 août, en territoire belge, saccageaient Visé et commençaient l'attaque de Liége.

La mobilisation générale était par suite décrétée en Belgique, et, le dimanche 9 août, des trains spéciaux partaient de la gare du Nord rapatriant la plupart de ceux qui avaient

voulu primitivement combattre dans nos rangs. Quant à ceux que la mobilisation ne touchait pas, mais qui voulaient servir quand même, un avis officiel de la Légation de Belgique, 20, rue de Berri, les invita à s'y présenter sans retard, munis de tous leurs papiers, pour contracter leur engagement.

*
* *

La colonie slave est assez nombreuse en France, particulièrement à Paris. Certains Russes, surtout des officiers, avaient, dès les premières heures du conflit, regagné leur patrie ; il en restait néanmoins des milliers pour lesquels il aurait été difficile et coûteux, maintenant que la voie de l'Allemagne était fermée, de rentrer en Russie.

Le 6 août, près de trois cents commerçants et industriels d'origine slave se présentaient à la Préfecture de Police accompagnés de leurs femmes. Reçus par M. Hennion, leurs délégués déclarèrent :

« La France est notre patrie d'adoption, elle nous a nourris. Il est juste que nous lui témoignions, en ces heures graves, notre reconnaissance et notre amour. Nous demandons donc à être incorporés dans l'armée française, pour la défense contre l'Allemagne. Nos femmes, elles, demandent à entrer dans les services auxiliaires : hôpitaux, fabriques de cartouches, etc. »

Une situation analogue existait pour les Français restés en Russie. Aussi une convention ne tarda pas à intervenir entre les trois gouver-

nements français, russe et serbe, d'après laquelle il était entendu que les ressortissants de ces trois nations pourraient servir dans le pays où ils résideraient et suivraient les obligations de la classe de mobilisation à laquelle ils appartenaient, absolument comme s'ils s'étaient fait naturaliser.

En conséquence, Serbes et Russes habitant la France furent invités à se présenter dans les bureaux de recrutement munis de leur livret militaire, afin de s'y faire inscrire et d'être incorporés régulièrement dans les formations qui correspondaient à leurs classes. Ceux qui ne se soumettraient pas à cette formalité seraient déserteurs et traités comme tels.

Les uns et les autres répondirent patriotiquement à cet appel. Parmi les premiers figura M. Isvolsky, fils de l'ambassadeur de Russie à Paris, qui fut incorporé dans un régiment d'infanterie de l'Est.

*
* *

Sur l'Esplanade des Invalides.

Le rendez-vous général des engagés volontaires était fixé, le 21 août, à neuf heures du matin, à l'Esplanade des Invalides, qui fut déjà témoin dans l'histoire de tant de beaux spectacles militaires. Comme tous ces hommes devaient se grouper par nationalités, il fut convenu qu'ils se rendraient là en corps, départ pris de leurs permanences ordinaires, où ils se réuniraient.

Les Américains des États-Unis se groupèrent donc rue de Valois, les Espagnols et Américains du Sud rue Michel-Ange, les Hollandais avenue de Clichy, les Ottomans rue Cadet, les Italiens rue Victor-Massé et rue Jules-Ferry, etc. En outre, cinq mille hommes qui avaient signé leurs feuilles d'engagement au siège social des *Amitiés Françaises* se massaient boulevard Haussmann et rue Lafayette. Et, vers huit heures et demie, aux quatre coins de Paris, tout ce monde s'ébranla.

Une grande partie avaient déjà figuré dans les cortèges qui se déroulèrent dans nos rues lors de l'annonce de la mobilisation, et que nous avons décrits précédemment, mais la vision fut ce jour-là tout autre.

Le 31 juillet, les 1er et 2 août, c'était la foule ardente et vibrante certes, mais désordonnée d'aspect. Les élans de l'âme, pour être généreux, manquaient de règle et de cohésion.

A trois semaines de distance, les résolutions, inébranlables toujours, étaient devenues plus graves, plus réfléchies.

D'ailleurs, pendant les loisirs qui leur étaient créés par l'attente de leur enrôlement définitif, la plupart de ces étrangers s'étaient exercés et avaient reçu la première empreinte de la discipline et de l'effort méthodique.

Ils s'avançaient donc cette fois, en silence, militairement, quatre par quatre, leurs instructeurs en serre-files et marchant au pas cadencé, chaque groupe précédé de son drapeau national qui mêlait ses plis aux plis de notre drapeau tricolore.

Les deux tiers de l'Esplanade des Invalides furent occupés par eux. Sur l'autre tiers, celui qui se trouve près de la gare des Invalides et du pont Alexandre-III, les fusiliers marins qui sont logés en face, sur l'autre rive, au Grand Palais, faisaient des exercices d'escrime à la baïonnette.

Les futurs soldats de la France, arrivant de toutes les directions, prirent les emplacements qui leur avaient été assignés à l'avance par des commissaires et attendirent en lignes profondes.

Quelle étrange et superbe revue à passer que celle-là ! Races et conditions sociales, tout était confondu : voulant combattre ensemble pour nous, se rencontraient là des Slaves, des Anglo-Saxons, des Hellènes, des Latins, des Orientaux aux religions et langages divers, des Tchèques, et, pour que l'univers entier fût représenté, on remarquait même un notable chinois, M. Min-Yi-Tsu, qui, singulier rapprochement, se trouvait à côté d'un groupe de Kabyles, hier encore manœuvres dans des raffineries et des usines à gaz de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Les habits trahissaient les origines sociales, mais il serait difficile de déterminer ce qui l'emportait, comme nombre, des hommes de culture intellectuelle et de situation très aisée, des commerçants plus modestes, des employés et des ouvriers. Il nous est apparu que, dans l'ensemble, tout cela s'équilibrait parfaitement et que l'impérieuse vocation de servir la cause de la civilisation française avait agi avec la même intensité dans toutes les classes.

Mais il est une remarque qui nous est imposée

par l'examen des feuilles d'enrôlement, c'est que dans tous les groupes nationaux, sans exception, il se rencontrait un fort contingent d'intellectuels : étudiants, littérateurs, licenciés et docteurs ès sciences, avocats, peintres, sculpteurs, musiciens, architectes, etc. Et voilà pour répondre aux orgueilleux représentants de la *Kultur* germanique !

*
* *

Les Russes furent appelés les premiers. Ils s'ébranlèrent en bon ordre et, en franchissant la grille qui règne le long de la Batterie Triomphale, aux vieux canons rappelant les anciens exploits de notre armée, ces représentants de la nation amie et alliée entonnèrent la *Marseillaise*, instantanément reprise par tous les autres engagés, restés sur l'Esplanade, et par la foule qui les entourait ; cependant que les fusiliers marins continuaient, aux bords de l'Esplanade, à manœuvrer avec agilité leurs fusils-baïonnettes étincelants aux rayons du soleil.

Des locaux avaient été aménagés pour la visite médicale dans les bâtiments attenant à la cour d'honneur. Répartis dans une dizaine de salles, les hommes se déshabillaient, puis se présentaient à l'examen de trente médecins majors qui les pesaient, les auscultaient, vérifiaient leur tour de poitrine, passaient l'examen de la vue. Des ordres avaient été donnés pour que les médecins se montrassent sévères et ad-

missent seulement les candidats vraiment aptes à supporter les fatigues d'un rapide entraînement et d'une dure campagne.

Cette sage consigne, scrupuleusement observée, donna lieu à des discussions véhémentes et désespérées. Les aspirants à l'engagement qui se savaient atteints d'une tare capable de les faire éliminer s'efforçaient de « truquer » pour partir quand même. On cite le cas d'un Anglais myope qui avait appris par cœur le tableau classique sur lequel on éprouve à distance la vue de chaque sujet. Il lisait si rapidement les lettres les plus petites que le major eut un doute et le fit reculer de deux mètres, ce qui n'empêcha pas notre homme de continuer sa lecture avec une telle facilité que la supercherie n'était plus niable !

D'autres discutaient quand le médecin constatait une infirmité ou un état général insuffisant : « Mais, Monsieur le major, ce n'est rien, l'apparence est contre moi, mais je me porte à merveille, je vous assure ! »

On nous en a signalé qui, après l'échec subi, ne se résignèrent pas et partirent pour la province afin de tenter la chance dans un autre bureau de recrutement ; certains réussirent !

Voici quelques chiffres au point de vue des éliminations : il y eut 57 o/o de déchet chez les Russes, 39 o/o chez les Polonais, 11 o/o chez les Italiens, 4 o/o chez les Anglais, 3 o/o chez les Belges. Que l'on ne suppose pas que cette statistique prouve que dans ces deux derniers peuples la constitution physique est très supé-

rieure à celle de tous les autres, mais Anglais et Belges avaient eu la prudence, avant de se rendre aux Invalides, de se soumettre à un examen médical préalable, lequel avait écarté, en grande partie, les non-valeurs.

*
* *

Une fois l'homme admis par les majors, il était invité à signer son engagement et, s'il le désirait, il recevait une première allocation de 1 fr. 25 qui devait lui être continuée quotidiennement jusqu'à la date de son départ pour la caserne.

Le résultat des enrôlements pour cette journée du 21 août fut le suivant : 5.000 Russes, 5.000 Italiens, 800 Luxembourgeois — chiffre considérable pour ce tout petit pays, d'ailleurs envahi entièrement par les Allemands —, 1.000 Anglais, 500 Américains, 5.000 Serbes, Roumains et autres balkaniques, 800 Allemands et Autrichiens. Beaucoup de ces derniers étaient de race polonaise ou tchèque.

Les engagements se poursuivirent les 22 et 23 août et, pendant ces deux journées, l'Esplanade des Invalides continua à présenter un spectacle identique.

Les premiers départs de volontaires vers les dépôts, où ils allaient être instruits, eurent lieu le 22 août, avec 1.250 Hellènes, Tchèques et Arméniens.

Mais la principale journée des départs fut le lundi 24 août : plus de 5.000 hommes s'en

allèrent ce jour-là et défilèrent une dernière fois dans Paris, accompagnés en grand nombre par leur famille. Certains d'entre eux se livrèrent auparavant à des manifestations touchantes.

Les Italiens, en gagnant la gare de Lyon, s'arrêtèrent place de la République et chantèrent tête nue la *Marseillaise* devant la statue de la République, œuvre du sculpteur Dalou. Les Syriens et les Libanais firent célébrer une messe dans la petite église gothique de Saint-Julien-le-Pauvre, au cours de laquelle fut bénit leur drapeau. Les ministres de la Guerre et des Affaires Étrangères étaient représentés à cette cérémonie où Mgr Haggiar, dans un très beau discours, évoquant le rôle protecteur de la France à l'égard de la Syrie, appela la bénédiction divine sur nos armées. Après quoi, Syriens et Libanais accomplissaient un pèlerinage patriotique à la statue de Strasbourg.

Les volontaires furent répartis dans les dépôts constitués en France pour les deux régiments de la Légion Étrangère. Le dépôt principal du premier régiment se trouvait à Lyon. C'est de lui que dépendaient notamment les Italiens et les Hellènes, les Espagnols. Le dépôt principal du deuxième régiment était à Orléans ; de lui dépendirent les Anglais, Américains, Hollandais, Suisses, etc.

Plusieurs régiments de marche furent constitués dans chaque régiment qui comprit en grande majorité des officiers français et quelques officiers étrangers.

L'instruction fut facile, car presque tous ces hommes connaissaient le français. On constitua

cependant dans chaque régiment une compagnie comprenant les hommes ignorant notre langue et qui était commandée par des officiers polyglottes.

*
* *

Le bureau du boulevard Haussmann. - La correspondance.

Il ne faudrait pas croire que le mouvement d'enrôlement des étrangers dans l'armée française se soit arrêté après les scènes que nous venons de décrire. De même, si la plus grande partie des engagements se sont produits à Paris, d'autres ont surgi sur bien d'autres points du territoire. En Savoie, dans les Alpes-Maritimes, les engagements d'Italiens furent fort nombreux ; à Marseille, ce furent surtout des Italiens et des Hellènes ; à Besançon et Lyon, des Suisses. A Perpignan, le bureau de recrutement reçut des centaines de Catalans d'origine espagnole, tandis que les originaires de la Navarre et des provinces basques allaient s'engager à Bayonne.

Au début les engagements avaient porté presque totalement sur les étrangers habitant la France, à partir de la fin du mois d'août apparurent les étrangers qui, de leur patrie même, répondaient à l'appel aux armes.

L'étranger établi en France depuis plusieurs années a forcément son cerveau impressionné par nos idées, nos sentiments, tout comme son corps s'est soumis à l'action de notre climat. Et puis il a vécu avec nous les jours qui précédaient

la guerre ; il sait combien cette guerre est injuste et que ce sont nos ennemis qui méritent dix fois le qualificatif d'agresseurs. Il a été enthousiasmé par la réponse splendide du pays entier à l'ordre de mobilisation, il a pu apprécier la valeur des chefs, la bravoure des soldats, le tranquille héroïsme de la population. Tout cela le porte à épouser lui-même une querelle si noble.

L'étranger vivant dans son propre pays doit au contraire démêler la vérité, au milieu des nouvelles tendancieuses ou mensongères lancées par l'Allemagne ; il doit résister à une propagande acharnée, lutter contre les préventions qui l'entourent. Enfin, pour venir à nous, il lui faut s'expatrier. Si des milliers d'étrangers, abandonnant tout, ont traversé les océans et fait des voyages formidables pour venir s'enrôler, si quantité d'entre eux n'avaient, jusqu'à ce jour-là, jamais mis le pied en France, c'est la preuve irréfutable que notre histoire, notre civilisation, nos littérateurs et nos savants présentent pour les âmes d'élite une attraction irrésistible.

Mais l'enrôlement de ces étrangers arrivant de chez eux devenait très difficile pour les bureaux de recrutement, par ailleurs débordés de besogne. Ces gens qui débarquaient à Paris pour la première fois se perdaient dans le dédale des administrations militaires ; beaucoup écrivaient, avant de quitter leur pays, à notre Ministère de la Guerre, pour demander la marche à suivre, les papiers à présenter, et les questions posées étaient parfois ardues et complexes.

M. Millerand, devenu ministre de la Guerre,

décida donc de créer à Paris un bureau spécial pour les enrôlements d'étrangers et il eut l'idée toute naturelle de le placer aux *Amitiés Françaises,* puisque c'était cette association qui avait réalisé et continuait à réaliser encore le plus grand nombre d'engagements.

Un sergent-fourrier, engagé étranger lui-même, prit la direction du bureau qui fonctionne depuis lors régulièrement et fournit aux non-Français, désireux de s'engager pour la durée de la guerre, toutes les explications verbales ou écrites nécessaires.

*
* *

La correspondance du bureau est très active et très variée. En la feuilletant nous avons constaté que pas un jour ne se passe sans apporter plusieurs lettres réclamant des renseignements et venant des pays les plus divers.

Donnons ces quelques lettres à titre d'exemples :

26 janvier 1915.

« MESSIEURS,

« Hollandais d'origine, mais aimant la France, je viens vous prier de m'inscrire sur vos listes d'engagement. Est-il nécessaire de me présenter moi-même pour cela, car je travaille et ne suis pas souvent libre? Je vous remercie d'avance et je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

« N. L., 22 ans,
« ouvrier. »

Un Roumain écrit de Londres; nous respectons l'orthographe :

Le 7 février 1915.

« MONSIEUR,

« Comme me l'indiquait votre lettre, j'étais chez un médecin qui ma examinez et qui trouve que je suis bien portant et il ma donnez un certificat. Maintenant j'atend votre réponse, je veux partir immédiatement. Je voudrais bien savoir si je peux obtenir une réduction sur le parcours, car je ne suis pas riche, mais si c'est impossible ça ne fait rien.

« Agréez, Monsieur, mes salutations.

« R. T. »

Lausanne, 29 mars 1915.

« MONSIEUR,

« Ayant appris par la *Gazette de Lausanne* que les étrangers pouvaient s'engager dans les armées de la République pour la durée de la guerre et que votre honorable Société s'occupait de ces engagements, je viens vous demander si je remplis les conditions nécessaires.

« Je suis de nationalité hongroise, mais j'ai quitté la Hongrie à l'âge de huit ans et n'ai jamais servi l'Autriche. J'ai habité la France plusieurs années et me suis établi ici pour des motifs personnels. Je n'ai aucun bien en France, si donc je veux servir votre pays, ce n'est pas pour échapper au séquestre, mais par amour de la France, étant donné que je suis Français de langue et de sentiments depuis mon enfance.

« Je ne doute pas que ma nationalité ne

constitue un certain obstacle, mais je ne le crois pas insurmontable.

« J'ajoute que je suis dans une situation aisée. J'ai 46 ans, mais je suis athlète amateur, très entraîné et vigoureux.

« En espérant de votre courtoisie une réponse prochaine, je vous présente, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de sentiments très distingués. « R. S. »

*
* *

Il est vraiment émouvant de voir le grand nombre de jeunes gens et d'hommes mûrs — leurs âges varient de 18 à 50 ans — qui, sans que rien les y force, abandonnent délibérément leurs intérêts, leurs commodités, leur famille, pour risquer leur vie à notre profit.

Notez bien que parmi ceux-là les pauvres diables sont l'exception, pour l'excellente raison que les pauvres diables n'ont pas de quoi payer leur voyage et que les *Amitiés Françaises* ne possèdent pas les ressources nécessaires pour le leur offrir. Que de concours touchants ont dû être refusés, faute d'argent de part et d'autre!...

Ceux qui viennent de loin sont donc pour la plupart dans une situation aisée. Plusieurs sont même très riches et nos engagés volontaires pourraient presque, s'il leur en prenait la fantaisie, constituer la compagnie des millionnaires. Tel que nous savons, avant de monter dans le train qui devait l'emmener au dépôt où il allait être instruit, se rendit à la Banque de France et souscrivit pour 25.000 francs d'obligations de la

Défense Nationale. C'est là ce qu'on peut vraiment appeler s'équiper à ses frais !

Le bureau de recrutement du boulevard Haussmann conseille à tous ceux qui se trouvent en correspondance avec lui de passer une visite médicale avant de se rendre en France. Inutile, en effet, à ceux qui ne jouissent pas d'une santé solide de se déranger en pure perte. D'autre part, les mineurs doivent se munir d'une autorisation en règle de leurs parents ou tuteurs.

Une fois arrivé à Paris, le candidat à l'engagement se rend boulevard Haussmann ; là on se charge de rassembler ses papiers, d'établir sa feuille d'enrôlement et de le conduire dans les diverses administrations où il a affaire : le bureau central de recrutement, rue Saint-Dominique, pour la visite médicale ; la place de Paris, à l'Hôtel des Invalides, où un officier fait subir un interrogatoire sur la famille, les antécédents, etc. ; enfin la sous-intendance, boulevard La-Tour-Maubourg, où se signe l'engagement.

Désormais notre homme est soldat et il sera envoyé le lendemain au dépôt du 2[e] régiment étranger à Orléans. Les départs sont tantôt individuels, tantôt collectifs ; dans ce dernier cas un garde conduit le détachement de Paris à Orléans.

Il est à remarquer que le bureau du boulevard Haussmann ne s'occupe pas de l'engagement des Grecs d'origine. Ceux-ci doivent s'adresser à un Comité spécial, 10, rue Taitbout, dont nous parlerons tout à l'heure.

LES ITALIENS

Le général Ricciotti Garibaldi et ses fils.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire la part prépondérante que les Italiens habitant Paris avaient prise dans le mouvement qui poussa tant de milliers d'étrangers à s'enrôler sous nos drapeaux. Nous avons raconté notamment la réunion du Café du Globe, du 31 juillet, et la superbe manifestation qui suivit sur les grands boulevards et à la statue de Strasbourg.

Le 7 août 1914, M. Raqueni, secrétaire général à Paris de la Ligue Franco-Italienne, recevait de Ricciotti Garibaldi, député au Parlement italien et second fils de Giuseppe Garibaldi qui vint en 1870 combattre pour la France avec sa légion, la lettre suivante :

« Mon cher Raqueni,

« Je réponds à votre dépêche pour vous dire que je suis toujours le franc-tireur de 1870 et que le drapeau du 61e prussien attend les autres de l'armée allemande au Musée militaire de Paris.

« Si le gouvernement français le veut, je suis tout prêt à prendre la place de mon père, organiser, dans l'Est de la France, les corps francs français et étrangers ; je crois pouvoir réunir de 20.000 à 40.000 hommes et ça pourrait être utile.

« Veuillez en parler avec votre gouvernement et faites-moi savoir quelque chose.

« Votre fidèle ami,

« Ricciotti Garibaldi. »

Le drapeau auquel Ricciotti Garibaldi fait allusion est celui que la brigade qu'il commandait, sous les ordres de son père, enleva aux Poméraniens, le 23 janvier 1871, près de Dijon.

M. Gustave Rivet, sénateur et président de la Ligue Franco-Italienne, s'empressa de communiquer cette lettre à M. Messimy, ministre de la Guerre, qui, quelques jours plus tard, lui répondit :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu, avec le bureau de la Ligue Franco-Italienne, me communiquer une noble lettre de Ricciotti Garibaldi offrant à la France son concours personnel et celui de nombreux volontaires disposés déjà à se grouper autour de lui.

« Pour le moment, vous le comprendrez, je dois me borner à prendre acte de cette généreuse proposition ; mais vous m'obligeriez, Monsieur le Président, en transmettant à Ricciotti Garibaldi mes remerciements les plus vifs. Son offre me touche d'autant plus profondément que, comme tous les Français, je ne puis penser, sans une sincère reconnaissance et sans une vive émotion, à celui qui, à des heures tragiques, vint, dans un bel élan, porter à la France l'appoint de son héroïsme. Le geste du fils rappelle dignement le geste du père.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très cordiale amitié.

« MESSIMY. »

Ricciotti Garibaldi était dans les traditions de sa famille en proposant la constitution d'un corps franc, mais la guerre moderne ne comporte plus, avec les masses énormes de soldats dont elle a toujours besoin de disposer, de ces unités indépendantes qui, dans les temps passés, causèrent tant de mal à l'ennemi. Ricciotti Garibaldi le comprit lui-même en écrivant cette nouvelle lettre, datée de Rome, 20 août :

« MON CHER RAQUENI,

« La France, heureusement, sera victorieuse, elle n'aura pas besoin de volontaires ; mais si, par malheur, le sort des armées ne lui était pas favorable, elle sait qu'elle peut compter sur ses frères italiens qui sont toujours à sa disposition.

« Ma proposition de reconstituer des corps francs avait été accueillie avec enthousiasme par le Dauphiné, la Savoie, la Provence et l'Italie. C'est avec le plus vif regret qu'il faut en abandonner l'idée. Mais je me console à la pensée que si les volontaires ne sont pas nécessaires, c'est parce que la glorieuse armée régulière française est en train d'infliger à nos ennemis de 1870 et 1871 cette leçon méritée que l'on attendait depuis quarante ans. Quarante années pendant lesquelles ils n'ont su recueillir que de la haine et du mépris !

« Mais le cauchemar qui passait sur l'Europe a disparu, et j'espère que le règlement final sera

tellement impitoyable qu'il ne reparaîtra jamais.

« Toujours votre ami sincère,

« Ricciotti Garibaldi. »

*
* *

Cependant aux Italiens de Paris succédaient les Italiens venant de toutes les parties de l'Italie et aussi ardents à s'enrôler et à combattre. Ceux-ci appartenaient à tous les milieux sociaux, on remarquait parmi eux plusieurs anciens officiers de l'armée régulière.

L'exode fut tellement marqué que le gouvernement italien dut prendre des mesures spéciales pour l'enrayer. Il ne laissa plus traverser les frontières aux hommes qui appartenaient aux classes déjà mobilisées en Italie ou que des appels prochains pouvaient toucher. Une autorisation spéciale était alors nécessaire.

Une loi fut d'autre part promulguée d'après laquelle tout Italien acceptant de servir à l'étranger, sans la permission formelle de son propre gouvernement, perdait sa nationalité.

Sans la surveillance des frontières et sans cette loi cinquante mille Italiens se fussent engagés en France.

Le fils aîné du général Ricciotti Garibaldi, Peppino Garibaldi, arriva bientôt à Paris, venant du Mexique, en compagnie de deux de ses frères, Ricciotti et Bruno. Trois autres fils du général, Constant, Lezio et Sante, devaient les rejoindre quelques jours plus tard.

« Nous venons, mes frères et moi, déclara

Peppino Garibaldi à un rédacteur du *Petit Parisien,* uniquement pour combattre les Allemands.

« Je suis à l'entière disposition de votre gouvernement. A mon appel, des milliers d'Italiens, de Grecs, de Serbes, de Roumains, de Russes habitant les États-Unis, de Canadiens, viendront combattre à mes côtés.

« Ce n'est pas une légion d'Italiens que je veux former, mais un corps international pour la lutte de la civilisation, du droit des peuples, contre la barbarie.

« Si le gouvernement ne croit pas devoir faire appel à nos bonnes volontés, qu'importe ! De toutes façons pour la France, ma seconde patrie, je combattrai à n'importe quelle condition contre les Allemands, ne fût-ce que comme caporal ! »

*
* *

Le régiment de marche du colonel Peppino Garibaldi.

Le ministre de la Guerre avait décidé de ne former avec les volontaires étrangers que des régiments étrangers, mais autant que possible de placer les volontaires d'une même nation dans une formation unique : compagnie, bataillon ou régiment selon leur nombre. Les Italiens furent assez nombreux pour former un régiment de marche dépendant du 1er Régiment Étranger et qui fut instruit à Avignon. Les cadres se composaient pour partie

de sous-officiers et d'officiers français, pour partie de sous-officiers et d'officiers italiens ayant servi dans l'armée italienne ou ayant figuré comme engagés volontaires dans les rangs de l'armée grecque en 1897 et en 1913. Le commandement de ce régiment de marche fut confié à Peppino Garibaldi, avec le grade de lieutenant-colonel.

C'est donc improprement que l'on a donné dans le public et dans certains journaux le titre de Légion Garibaldienne aux formations composées d'Italiens. Au surplus, si les soldats portaient la traditionnelle chemise rouge, sous la capote bleue du fantassin français, ils s'étaient recrutés en Italie sans aucune distinction d'opinions politiques ou religieuses. Comme les autres régiments de notre armée, les régiments étrangers avaient leurs aumôniers et nous savons que le 25 décembre 1914, veille de la bataille qui devait les couvrir de gloire, beaucoup de légionnaires italiens se préparèrent, en chrétiens convaincus, à tout événement.

Il serait donc tout à fait inexact de comparer, au point de vue des opinions de ceux qui les composaient, le régiment d'Italiens qui combattit sous le drapeau tricolore en 1914 et 1915, avec les Garibaldiens des diverses campagnes d'Italie du siècle dernier.

*
* *

C'est dans l'Argonne que les Italiens devaient prendre contact avec les Allemands. Pendant plusieurs jours, ils menèrent la vie pénible des tranchées, mais ils avaient hâte de se mesurer

de plus près avec l'ennemi. Ce fut donc avec enthousiasme qu'ils apprirent, le 25 décembre, qu'ils seraient autorisés à attaquer le lendemain.

Le 26 décembre le colonel Peppino donnait l'ordre de l'assaut : « En avant, mes enfants, criait-il, nous sommes fils d'Italie, en avant pour la France !... » Des cris d'enthousiasme lui répondaient.

Le trompette Galli s'élance en sonnant la charge de toute la force de ses poumons et ses compatriotes suivent. Avec une bravoure bien latine, le colonel montre le chemin à ses hommes avec la badine qu'il tient à la main.

Deux de ses frères, Constant et Bruno Garibaldi, qui faisaient partie du bataillon de réserve, entendant sonner la charge, s'élancent ensemble. Ils traversent un terrain découvert et vont passer la ligne de la dernière tranchée française, lorsque Bruno est blessé au bras.

Il bande lui-même hâtivement sa blessure et revient à la charge, car il est capitaine de la sixième compagnie et veut rester à la tête de ses soldats ; comme eux il porte un fusil.

La pluie de mitraille augmente ; beaucoup d'hommes tombent. Bruno Garibaldi est traversé de part en part par un projectile qui entre par le flanc gauche et sort du côté opposé, sous l'aisselle.

Cette fois il est frappé à mort. Il s'appuie contre un arbre, à côté d'un blessé, et dit à un autre soldat qui cherche à l'aider : « Je suis blessé : toujours en avant, c'est la consigne. » Le soldat Casalie s'élance pour le secourir. Il répète : « En avant, en avant ! » puis, après

un suprême effort, il s'écrie avec découragement : « Je ne puis plus marcher. »

Il murmura encore avant de tomber : « J'envoie un baiser à mon père, à ma mère, à tous mes frères ! »

Près de Bruno tomba le soldat Landini. Les Allemands lui criaient de loin : « Rendez-vous, Français, vous serez bien traité ! » Landini répondit : « Merci, je suis Italien, un Italien ne se rend jamais ! »

La lutte se poursuivit longtemps des deux côtés, ardente, furieuse. Les Italiens avaient enlevé trois tranchées, causant d'énormes pertes à l'ennemi, mais ils se trouvèrent tout à coup en face de mitrailleuses et de forces considérables. Puis les Allemands mirent le feu à une des tranchées conquises par les volontaires et qu'ils avaient minée. Il fallut se replier et rentrer dans les lignes françaises.



Après le combat, Ricciotti et ses frères résolurent de rechercher le corps de Bruno. Après avoir rampé avec une extrême audace sous le feu de l'ennemi, Ricciotti l'aperçut étendu à quelques mètres seulement d'une tranchée que les Italiens avaient dû abandonner après l'avoir conquise. Réinstallé dans cette tranchée l'ennemi faisait bonne garde.

Alors Ricciotti décida de creuser un tunnel pour atteindre le cadavre de son frère. Aidé par le lieutenant Pattarino et le caporal Salgamma,

il arriva, au bout de plusieurs heures de travail, jusqu'au corps de Bruno, qui fut emporté de nuit par la galerie souterraine. Les Allemands tirèrent sans les atteindre.

Les frères de Bruno l'ensevelirent et le transportèrent dans un petit cimetière où reposaient les soldats français morts depuis les premiers jours de décembre. Un capitaine, qui était prêtre, revêtit les ornements sacerdotaux, récita les prières d'usage et bénit le cercueil. Le général Gouraud prononça ces paroles :

« ... Colonel Garibaldi, pourquoi vous, et tous vos frères et vos deux mille volontaires, êtes-vous ici ? C'est parce que vous êtes les jeunes héritiers du héros qui est venu en 1870 apporter son épée à la France attaquée. C'est parce que vous êtes le fils du général Ricciotti Garibaldi qui, il y a quarante-quatre ans, en combattant à Dijon, a enlevé un drapeau au 61e régiment ennemi. Voilà les traces glorieuses que vous avez suivies et la noble tradition de votre famille. En le pleurant comme ils le pleurent, votre père et votre mère exulteront de fierté, parce que sa fin sublime ajoute un nouveau lustre à votre nom glorieux. Bruno Garibaldi, Trombetta, Roberto, Muracchio et vous tous soldats italiens et soldats français qui êtes venus dormir votre dernier sommeil sur le champ de gloire, vous ne serez pas oubliés. Nous vous vengerons ! »

Ricciotti remercia en quelques mots, puis le colonel Peppino prit une poignée de terre et, la jetant sur le cercueil de son frère, dit à ses compatriotes : « Suivant notre antique et pieuse

coutume, prenons à pleines mains cette terre et répandons-la sur le cercueil pour que ce germe soit fécondé. Des vaillants reposeront désormais pour l'éternité sous les arbres de cette forêt qui a vu pour la première fois verser le sang des Italiens pour la France ! »

*
* *

La nouvelle de la mort de Bruno Garibaldi et de tant de ses héroïques compagnons d'armes produisit une profonde impression en France et en Italie. Le Président de la République envoya ce télégramme à Rome au général Ricciotti Garibaldi :

« Au moment où les troupes françaises rendent les derniers honneurs à l'un de vos nobles fils, je tiens à vous exprimer, en même temps que ma douloureuse sympathie, ma reconnaissante admiration pour les vaillants héritiers de l'illustre nom de Garibaldi et pour leurs camarades italiens qui sont volontairement venus s'enrôler en France et qui combattent à nos côtés pour la civilisation latine.

« Ils défendent ici, avec nos traditions communes, notre vieille et immortelle culture, l'idéal d'honneur et de liberté, qui a toujours été si cher à l'Italie, et ils rendent encore plus étroits et plus solides les liens d'affection qui unissent à jamais nos deux nations sœurs.

« Raymond POINCARÉ. »

Le général Ricciotti Garibaldi répondit :

Rome, le 4 janvier 1915.

« *A Monsieur Raymond Poincaré,*
Président de la République Française.

« Amis convaincus et sincères de la glorieuse France qui a initié en 1793 la grande œuvre de rédemption humaine de laquelle aujourd'hui on écrit le dernier chapitre, mourir pour elle, c'est mourir pour la France, pour l'Italie, pour l'humanité. Je suis très orgueilleux que le premier de notre famille mort sur un champ de bataille ait trouvé sa destinée sur la terre si bien-aimée de la France et dans l'uniforme glorieux et honoré de l'armée française. Sûrement, la postérité, visitant les champs de bataille de l'Argonne, trouvera écrits par terre, avec le sang de Bruno et de ses compagnons, les noms entrelacés de France et d'Italie.

« Quand j'ai dit au revoir à mes valeureux francs-tireurs, à la fin de l'année terrible, c'était avec la ferme conviction que la revanche victorieuse était bien sûre. Je suis bien heureux d'avoir vécu jusqu'aujourd'hui que le jour s'approche. Un de mes enfants est tombé ; eh bien ! il en reste cinq ! Et après eux, il reste encore le vieux chef de la 4e brigade, et avec lui le cœur de toute l'Italie. Je vous remercie infiniment pour votre aimable dépêche.

« Ricciotti GARIBALDI. »

Le général demanda que le corps de Bruno fût ramené dans sa patrie et le gouvernement français s'empressa d'accéder à ce désir. Hélas ! le jour même où les funérailles se célébraient

très solennellement à Rome, un deuxième des fils du général, Constant, était tué au cours d'un nouveau combat.

Voici l'un des quatre sonnets que M. Edmond Rostand, de l'Académie Française, publia dans les journaux sur la mort des deux Garibaldi :

O père de Bruno ! père de Constantin !
Quoi ! deux Garibaldi dans la même semaine ?
— « Eh, répond le vieillard d'une âme plus qu'humaine,
J'en offre encore quatre à l'Idéal Latin ! »

Tes doigts mouillés de pleurs, père deux fois atteint,
Sont léchés doucement par la Louve romaine,
Et ce nouveau cercueil de héros qu'on promène
Fait palpiter un astre au-dessus du Trentin.

Vive Rome ! L'espoir des faiblesses recule ;
Rome est toujours dans Rome ; et sur le Janicule,
Ainsi qu'aux plus grands jours, tout un peuple accourut ;

Et ce père a prouvé, donnant six fois sa race,
Que celui-là six fois peut dire « Qu'il mourût ! »
Qui peut à Rome même être le Vieil Horace !

Le capitaine Ricciotti raconta au correspondant parisien de *Il Secolo,* de Milan, que les Italiens avaient eu dans cette affaire 340 morts ; ils firent prisonniers 250 Allemands, s'emparèrent de cinq mitrailleuses et de deux lance-bombes.

*
* *

A la suite de ces exploits, des décorations furent accordées aux Italiens s'étant particulièrement distingués par leur courage. C'est le général Sarrail, commandant l'armée dans laquelle les volontaires avaient combattu, qui

en fit la remise devant tout le régiment assemblé.

Avant de décorer le colonel Peppino Garibaldi, le général Sarrail s'exprima en ces termes :

« Colonel Garibaldi, fils et petit-fils de héros, nous sommes heureux de vous apporter, au nom du Président de la République française, les remerciements pour l'aide que vous et votre beau régiment vous nous avez donnée en Argonne. En vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous consacre chevalier de la Légion d'honneur. »

Reçurent ensuite la Légion d'honneur : le commandant Longo ; les capitaines Ricciotti Garibaldi, Angelozzi, Capprabinca, Evangelisti ; les lieutenants Bousquet et Oggero ; les sous-lieutenants Zambini, Thomas, Marabini. L'adjudant Fruri, les sergents Attilius Garda et Luigi Cascarino, le caporal Armand Haddad obtinrent la médaille militaire.

*
* *

A la fin de janvier le général et M[me] Ricciotti Garibaldi vinrent à Paris. Ils furent reçus à la gare de Lyon par le général Galopin, commandant la place de Paris, le lieutenant-colonel Monteil, chef d'État-Major, MM. Gustave Rivet et Raqueni, président et secrétaire de la Ligue Franco-Italienne, Louis Lagache, syndic du Conseil Municipal, les membres du monument aux frères Garibaldi.

Grand et voûté — il a soixante-huit ans — le

général était coiffé d'un chapeau à larges bords et s'appuyait sur une canne. Il a une longue barbe blanche, les yeux sont très expressifs et très doux. Une foule considérable acclama ce père dont deux fils venaient de mourir pour la France et dont les quatre autres portent notre uniforme.

A l'Élysée-Palace, avenue des Champs-Élysées, où le général descendit, les délégations des sociétés de préparation militaire en uniforme et en armes s'étaient groupées pour saluer son arrivée. Il rendit visite au Président de la République, aux Ministres de la Guerre et des Affaires Étrangères.

*
* *

Très éprouvé par les combats auxquels il avait pris part, le régiment des volontaires italiens dut être renvoyé à l'arrière pour être reformé.

Mais comme à ce moment le gouvernement italien mobilisait de nouvelles classes, M. Millerand, ministre de la Guerre, décida de faire proposer à chaque soldat du régiment de rompre son engagement, s'il préférait rentrer en Italie, ou de rester sous nos drapeaux, si cela lui convenait mieux.

En agissant de la sorte, M. Millerand voulut prouver à un gouvernement ami que la France entendait n'entraver en rien sa mobilisation. Car un grand nombre des volontaires italiens, qui croyaient être libres de toute obligation militaire envers leur patrie, venaient de voir leurs classes rappelées. Le gouvernement italien

sut gré à notre ministre de la Guerre de la correction d'une telle attitude.

En présence de l'offre qui leur était faite, beaucoup d'Italiens acceptèrent de répondre à l'ordre de mobilisation qui les concernait, d'autant plus qu'ils savaient pertinemment que si l'Italie devait prendre part un jour au conflit, ce ne pouvait être qu'aux côtés des Alliés de la Triple-Entente. Chacun d'eux, en quittant la Légion, reçut cent francs et un complet neuf.

D'autres Italiens, au contraire, soit qu'ils ne fussent pas appelés, soit pour toute autre raison, voulurent rester à la Légion et continuer à combattre avec l'armée française. On constitua avec eux un bataillon.

Pendant ce temps, Peppino Garibaldi, qui venait d'être promu colonel, se rendit en Italie où il prit part, notamment à Rome et à Milan, à des meetings en faveur de la guerre contre l'Autriche. Partout l'apparition de ce beau soldat, décoré de la Légion d'honneur, produisit une grande sensation.

Il est incontestable que le geste des volontaires italiens envers la France, leurs héroïques sacrifices dans les combats de l'Argonne, auront eu des conséquences importantes. Si les partisans de la coalition germanique n'existent plus en Italie, si les neutralistes y sont chaque jour davantage battus en brèche, nous en sommes, pour une large part, redevables au vaillant régiment de marche italien.

LES VOLONTAIRES SUISSES

Au camp de Cercottes.

Sur un appel signé de MM. Gauthey des Gouttes, Schneider, L.-A. Marti, Geyser, Gielly, Fleury, Hoffer, Botta, des Suisses, en nombre considérable, se réunirent le 5 août au Café du Globe, boulevard de Strasbourg.

Dans un discours enflammé, M. Gauthey des Gouttes précisa la situation :

« La violation de la Belgique, dit-il en substance, c'est la violation de la Suisse en perspective. Les sympathies séculaires du pays de la Liberté pour le pays des Droits de l'Homme ne peuvent qu'en être augmentées.

« Impossible de s'imaginer une Europe sans la France ; il est très facile au contraire de se représenter une Europe sans l'Empire d'Allemagne. Ce dernier ne pèse que depuis quarante-quatre ans sur l'Europe, alors que celle-ci a été éclairée depuis des siècles par la France. »

Le 23 août, plus de deux mille Suisses passaient la visite aux Invalides et dix-huit cents étaient reconnus bons pour le service. Il était à remarquer que plusieurs d'entre eux avaient reçu une convocation dans leur propre pays, puisque, comme on le sait, la Confédération Helvétique mobilisa le même jour que la France, mais ils aimèrent mieux lutter avec nous, contre les Allemands, plutôt que de monter la garde le long de leurs frontières.

Les Suisses engagés volontaires furent dirigés sur le camp de Cercottes, près d'Orléans, au 2e Étranger, où ils eurent comme chef le lieutenant-colonel Adam de Villers.

*
* *

L'armée suisse passe avec raison pour une des mieux entraînées d'Europe. Ces solides montagnards sont notamment des marcheurs infatigables et des tireurs particulièrement exercés ; le tir fait partie de la vie ordinaire dans leur pays, chaque dimanche de la belle saison se tiennent des concours de canton ou fédéraux et les prix fort importants attirent chaque fois un grand nombre d'amateurs. C'est là ce qui justifia la carte postale satirique que le Gouvernement fédéral avait interdite mais qui courut sous le manteau lors du voyage de Guillaume II à Berne en 1913 et à laquelle la guerre devait donner un regain d'actualité. L'Empereur s'adressant à un tireur helvétique lui dit :

« Alors, vous êtes cent mille tireurs de cette force dans votre pays. Et si j'amenais avec moi deux cent mille hommes, que feriez-vous ?

— Nous tirerions chacun deux coups, Majesté ! »

Dans le 2e Étranger, les Suisses acquirent donc rapidement une réputation justifiée de fameux tireurs. Beaucoup d'entre eux, d'ailleurs, furent nommés caporaux, sergents-fourriers et sergents-majors. Un mois après l'arrivée au camp, un bataillon régulièrement instruit était envoyé au front.

*
* *

La Suisse et la France. - Dans les cantons de langue allemande.

En septembre, il y eut un second appel aux Suisses. Le seul membre du Comité d'août resté à Paris — tous les autres étaient partis avec le premier groupement — recueillit un millier de signatures. Ceux qui furent acceptés à la visite médicale furent instruits à la caserne de Reuilly et versés au 1er Étranger.

Il n'est pas rare en ce moment de rencontrer dans les rues de Paris des Suisses blessés, en congé de convalescence ; c'est la meilleure preuve que ces amis de la France ont tous accompli leur devoir.

Au reste, la réputation militaire des Helvètes n'avait-elle pas toujours été solidement établie dans notre pays ? Jusqu'en 1789, des régiments suisses prirent part à toutes les campagnes de notre armée et, si la Révolution les licencia, un grand nombre n'en restèrent pas moins à notre service. Napoléon Ier employa le plus qu'il put les Suisses dont il appréciait la valeur.

En 1870, les Suisses nous donnaient une marque éclatante de leur sympathie quand l'armée de l'Est, commandée par Bourbaki, se trouva acculée à leur frontière : s'ils avaient voulu en défendre l'accès, l'armée de Bourbaki était faite prisonnière par les Allemands. Bien au contraire, nos soldats furent accueillis en

Suisse avec des prévenances et une cordialité extraordinaires.

En mars et avril 1915, la Confédération Helvétique a licencié une partie des classes mobilisées depuis le mois d'août précédent. Résultat, un grand nombre de Suisses renvoyés dans leurs foyers sont venus s'engager à Paris. On remarque même parmi ce dernier contingent plusieurs officiers.



Il ne faudrait pas croire que les Suisses qui se sont engagés dans notre armée appartiennent tous à des cantons de langue française ; la majorité en vient évidemment, cependant les Suisses des cantons de langue allemande ne sont pas les moins ardents, sans doute parce qu'ils connaissent encore mieux les Germains que leurs autres compatriotes.

Donnons quelques lettres de Suisses prises au hasard parmi celles qui sont arrivées aux *Amitiés Françaises* en mars et avril.

D'un Suisse habitant Paris et qui n'a pas été accepté pour la Légion. Il écrit au ministre de la Guerre :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

« N'ayant pas été accepté pour aller au front comme combattant, à cause des varices que j'ai à la jambe gauche, qui ne m'avaient pas empêché de faire en Suisse mes deux mois de mobilisation comme infirmier, je viens supplier Votre Excellence de vouloir bien m'autoriser au

moins à aller au feu comme brancardier. Cette légère dilatation veineuse ne me gêne en rien pour la marche, et elle ne m'empêchera pas de me dévouer aux pauvres blessés et d'exposer ma vie pour eux.

« Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement mon humble demande qui n'est motivée que par mon amour et mon attachement pour la France, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.

« A. P. »

D'un autre Suisse habitant Lucerne :

« Monsieur,

« J'ai 33 ans, robuste, excellente santé, plein d'entrain, d'enthousiasme et d'ardeur pour la défense de la juste cause du droit et de la civilisation qui est celle de la France. Je viens solliciter le poste le plus périlleux et le plus utile qui puisse m'être confié pour la défense de cette belle patrie. Je place toute mon espérance en votre œuvre.

« J'avais déjà écrit au ministre de la Guerre, mais je pense que, débordé par les événements, il n'a pas eu le temps d'examiner ma demande. Je compte maintenant réussir par la présente lettre et pouvoir mettre au service de la France toutes mes facultés intellectuelles et ma force physique. Je vous prie de croire à mes sentiments les plus dévoués.

« R. J. »

D'un Suisse de Bâle :

« Monsieur,

« J'ai reçu aujourd'hui votre très honorée lettre et je me permets de vous remercier tout d'abord pour votre aimable réponse.

« Je m'empresse de vous répondre aussitôt, et je vous fais savoir que je suis tout à fait disposé à prendre un engagement dans votre armée française. Je suis prêt à partir d'ici quelques jours en France et je me dispose à m'engager dans l'armée française, comme vous écrivez, pour la durée de la guerre.

« Au sujet du certificat médical, je vous fais savoir, Monsieur, que je suis allé passer une visite au Consulat d'Autriche-Hongrie et que le médecin n'a reconnu sur moi aucune maladie ni infirmité quelconque.

« Cela me fera grand plaisir de pouvoir combattre côte à côte avec votre vaillante et héroïque armée, sur les champs de bataille, pour la délivrance du sol de votre patrie et de votre belle nation française.

« Soyez sûr, Monsieur, que je ne manquerai pas à ma parole d'honneur et que je rejoindrai les rangs de votre célèbre armée le plus tôt possible.

« Vive la France ! vive la liberté et le droit !

« J. G.,

« Employé de Bureau. »

Cette idée de passer la visite au consulat d'Autriche avant d'aller se battre pour la France est assez originale.

Il paraît que les Allemands ont essayé, dans les cantons suisses avoisinant leur frontière, de recueillir des engagements volontaires ; ils ont essuyé un échec piteux.

N'est-il pas significatif que, dans ce pays où soixante pour cent des habitants sont de langue allemande, il ne se soit produit que des engagements pour la France et cela sans que nous ayons exercé la moindre pression pour les provoquer ?

LES VOLONTAIRES DES ÉTATS-UNIS

En souvenir de La Fayette.

On peut affirmer que, depuis le début des hostilités, les habitants des États-Unis se sont ingéniés sous les formes les plus diverses à nous manifester leurs sympathies : formations d'ambulances modèles pour nos blessés, dons en nature et en espèces aux réfugiés des pays envahis, envois de vêtements chauds pour les soldats du front. Nous pouvons bien y ajouter le ravitaillement de la Belgique, puisque la cause de ce vaillant pays est désormais liée indissolublement à la nôtre. Et si les Américains du Nord, d'origine germanique, se sont efforcés de créer une propagande en faveur de l'Allemagne, leur échec misérable n'en a que mieux prouvé que l'immense majorité des citoyens des États-Unis faisaient des vœux pour le succès de nos armes.

Certains même ont fait plus que donner leur argent et prodiguer leurs attentions, ils se sont enrôlés dans nos rangs et leur contingent a été presque trois fois plus nombreux que celui qui, déjà en 1870, était venu à notre secours.

Dès le premier jour de la mobilisation française, un Comité lançait l'éloquent appel que voici :

Citoyens américains, pendant que se déroule à la frontière franco-allemande le plus redoutable drame que jamais les annales de l'histoire aient encore enregistré, les amis de

la France, qui considèrent ce noble pays comme une seconde patrie, viennent d'affirmer leur ardent désir de combattre et de verser leur sang pour la défense de son intégralité menacée. L'élan spontané qui se manifeste parmi les colonies étrangères crée aux citoyens américains le plus impérieux des devoirs : celui de recruter, d'équiper et d'exercer une légion américaine, en adoptant le costume martial dont étaient revêtus les hardis compagnons du général La Fayette, lorsque, n'écoutant qu'une noble émulation pour la sainte liberté, ils débarquaient aux États-Unis pour offrir à notre immortel Washington le concours de leur épée. Respectueux des lois et des obligations internationales, nous ne voulons, quant à présent, nous livrer à aucun commentaire sur le devoir qui incomberait, en ces tragiques conjonctures, à la grande démocratie américaine. Nos gouvernants, autant et mieux que nous, connaissent l'histoire des États-Unis et les services impérissables dont nous sommes redevables à la France, terre chérie où Franklin et Washington jouissent, pour ainsi dire, d'un véritable culte. Nous sommes certains que ce qui reste en France de la colonie américaine nous a compris, et que les hommes libres et valides, que nos citoyens désireux de se dévouer à la plus sainte des causes, violentée par la barbarie du sabre teutonique, viendront se faire inscrire à notre permanence, rue de Valois, 11, ouverte de 10 heures à midi et de 2 heures à 7 heures. Téléphone : 36-50 Central.

Nous sommes d'ores et déjà certains que pas un membre de la colonie américaine de France, homme ou femme, ne restera insensible à notre appel. Chacun dans sa sphère, matériellement et moralement, peut venir en aide au Comité organisateur. Aucune compétence, aucun secours, aucune bonne volonté ne peuvent être insignifiants, et rappelons-nous que si parfois une goutte d'eau suffit à faire déborder le vase, notre modeste légion, animée par l'indignation contre les ennemis de toute indépendance, par la reconnaissance pour notre seconde patrie, la France, et la vigueur de nos muscles, peut devenir cette goutte d'eau bénie qui doit submerger un peuple malfaisant qui vient de donner sa mesure, en se masquant de toutes les hypocrisies et en épuisant la coupe de tous les banditismes.

Citoyens américains, nous en appelons à votre droiture, à votre amour de la liberté, aux souvenirs sacrés de notre histoire et de ses martyrs ! La France, notre République sœur, qui contient peut-être, comme l'a prévu Victor Hugo, l'embryon des États-Unis d'Europe, est en danger. Le peuple français, comme un seul homme, s'est porté à la frontière

pour la défendre contre l'invasion, et châtier un peuple perverti par l'orgueil et des convoitises inavouables. C'est l'heure où chaque citoyen américain devrait faire son devoir en se solidarisant avec nous.

Notre confiance reste entière, et il ne sera pas dit que la généreuse colonie américaine de Paris et de France aura moins fait pour sa bienfaitrice, la France, que les autres colonies étrangères.

Vive la France immortelle ! Vive la colonie américaine !

Le Comité : M. Georges Casmèze, industriel ; Paul Testard, de Montréal, ingénieur Union University de New-York ; W.-B. Hall, de Galveston, Texas, 1er lieutenant Co. K., 6e Missouri ; René Phélezot, de Chicago, lieutenant de réserve, marine américaine.

On n'aura pas manqué de remarquer dans ce document le passage sur l'intervention de La Fayette et de ses compagnons d'armes dans la Guerre de l'Indépendance américaine qui eut lieu en 1775.

Ce n'est pas l'esprit d'aventure, ce n'est pas davantage la haine contre l'Allemagne qui caractérisent l'enrôlement des fils des États-Unis en 1914-1915, aussi bien d'ailleurs qu'en 1870, sous les plis du drapeau tricolore. Leurs arrière-grands-parents ont endossé une sorte de billet à ordre vis-à-vis de la France, eux les arrière-petits-fils viennent le régler scrupuleusement quand il arrive à échéance.

*
* *

Tel était le cas de ces deux frères américains qui arrivèrent un beau matin de septembre aux *Amitiés Françaises*. Ils n'avaient pas perdu de temps, car ils habitaient la partie la plus éloignée de la Californie ; dès que les journaux de l'endroit

annoncèrent la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, ils quittèrent leurs affaires et leurs familles. Cinq semaines de voyage, deux mille cinq cents francs de dépenses pour chacun, et un transatlantique les débarque au Havre. De là le premier train pour Paris et, à la gare Saint-Lazare, un auto-taxi pour se rendre en cinq minutes boulevard Haussmann au bureau de recrutement des volontaires étrangers.

Ni l'un ni l'autre de ces Américains ne savaient le moindre mot de français. Aussi la personne qui les reçut, voulant satisfaire une curiosité assez naturelle, leur demanda-t-elle pourquoi ils tenaient tant à se battre en France et pourquoi ils étaient accourus si vite.

« Parce que, lui fut-il répondu, le fondateur de notre famille a été soldat dans la Guerre de l'Indépendance et que, dans tous les combats, il se trouvait aux côtés des compagnons du général La Fayette ! »

Un autre habitant des États-Unis, M. Morlae, était arrivé de là-bas « pour chercher le bras de son père », qui, engagé volontaire en 1870, avait été mutilé par un obus. Or, M. Morlae père s'était mis dans nos rangs, quarante-quatre ans plus tôt, en souvenir de La Fayette et de Rochambeau. Le sacrifice du fils devait être encore plus complet, car il fut tué au cours de la bataille de l'Aisne.

*
* *

Dans les jardins du Palais-Royal.

Pendant le mois d'août, l'*American Volunteer Corps* posséda un bureau spécial, 11, rue de Valois. Il est intéressant de reproduire la fiche individuelle que chaque volontaire devait y remplir, avant d'être admis.

Fiche individuelle et Signalement.

Nom ....
Prénoms ....
Surnoms ....
Né le ....
à ....
Canton d ....
Département ....
Profession ....
Fils de ....
et de ....
Domiciliés ....
États de Service ....
Grade ....
Campagnes ....
Adresse actuelle ....
....

Papiers d'identité..

Cheveux ....

Yeux ....

Front : Inclinaison..

Hauteur.................... *Largeur*....................

Nez : dos.................... *base* ....

Hauteur.................... *Saillie*....................

Largeur ....

Visage ....

Renseignements physionomiques supplémentaires

Taille : 1 mètre.................... *cent.*....................

Marques particulières..

....

État de Santé ....

Vous engagez-vous pour la durée de la Guerre?

....

Quelle somme versez-vous pour contribuer au budget de l'équipement ?....................

....

Promettez-vous une obéissance absolue aux Officiers français de l'Armée active ? ....

....

Acceptez-vous d'avance toutes les rigueurs de la discipline et des nécessités de la Guerre?

....

Êtes-vous prêt à jurer fidélité au Drapeau français, jusqu'à la mort, si cela est nécessaire ?..............................
Pourquoi ? ....

Je certifie avoir rempli cette feuille d'engagement de mon plein gré, dans toute la lucidité de mon esprit, et je fais serment de tenir honorablement mes promesses.

Paris, le..............................*191*........

Vive la France !
Vive les États-Unis d'Amérique !

Signature lisible :

A partir du 6 août, les Américains du Nord, déjà enrôlés, s'entraînèrent méthodiquement, soir et matin, avec l'autorisation du Ministère de la Guerre, dans les jardins du Palais-Royal. Les capitaines Brigdone et Payor, le lieutenant W.-B. Hall, qui devait devenir l'un de nos plus habiles aviateurs, présidaient à ces séances scrupuleusement suivies par chacun des futurs soldats.

Et comme presque tous ces hommes étaient déjà rompus à tous les exercices du corps, — plusieurs étaient des champions sportifs émérites, d'autres des cow-boys sachant manier le fusil avec adresse, — quand ils arrivèrent au dépôt du 1er Étranger, leurs instructeurs se trouvèrent en présence de soldats déjà débrouillés ; après un mois de présence, ils se montraient capables d'aller au feu.



Les tribulations d'un volontaire.

On ne se doute guère dans le public que presque tous les volontaires étrangers qui se battent dans nos rangs risquent ainsi, en même temps que leur existence, de graves ennuis avec leur propre pays. L'aventure arrivée à M. Georges Casmèze, l'un des promoteurs de la Légion américaine, en est la preuve :

Quelques jours après son engagement, M. Georges Casmèze veut se rendre en Angleterre pour continuer sa propagande. Il va demander un passeport à l'ambassade des États-Unis, mais il essuie un refus. « Votre engagement en France, sans autorisation de votre gouvernement, lui dit-on, vous met hors la loi américaine. Nous n'avons pas le droit de vous fournir un passeport et, si vous vous rendiez aux États-Unis, vous seriez vraisemblablement arrêté. »

Étant né à Londres, M. Georges Casmèze se rend à l'ambassade de la Grande-Bretagne sans plus de succès. « Vous êtes citoyen américain, lui déclare-t-on, seuls les représentants des États-Unis ont qualité pour vous délivrer une pièce d'identité. »

Sans se décourager, notre homme va alors à la Préfecture de Police exposer son cas. « Nous n'y pouvons rien, lui dit le fonctionnaire qu'il interroge. Vous avez beau avoir

contracté un engagement en France, vous n'en restez pas moins citoyen américain. Or la Préfecture de Police n'accorde de passeports qu'aux habitants de Paris de nationalité française. »

La situation devenait inquiétante si M. Georges Casmèze, par de puissantes relations, n'avait pu obtenir, en haut lieu, que les autorités françaises lui fabriqueraient le passeport nécessaire.

*
* *

Les volontaires des États-Unis s'accroissent régulièrement de quelques unités chaque semaine. Ils se battent avec un courage, un entrain et un sang-froid absolument remarquables. Ce sont les seuls étrangers parmi lesquels l'autorité militaire ait consenti à recruter des aviateurs. Trois d'entre eux font partie de nos escadrilles aériennes.

LES VOLONTAIRES GRECS

L'idéal d'Athènes et l'idéal de Paris.

Ce n'est que de quelques heures que les Italiens devancèrent les Grecs dans le projet d'offrir à la France un corps de volontaires. Le 1er août, au moment où les Italiens commençaient à s'enrôler, tous les journaux de Paris publiaient l'appel suivant :

« Hellènes,

« La France est à la veille d'une guerre.

« Tous les Hellènes, sachant ce qu'ils doivent à ce pays, se porteront en masse à l'aide de nos frères les Français, tout comme le firent nos pères en 1870. N'hésitons pas ! Les Français de 1821, ceux de 1885, ceux de 1897, ainsi que ceux de 1912, se portèrent à notre secours.

« Le mot « Philhellénisme » est né en France.

« Il se forme une légion de volontaires hellènes.

« En combattant pour la France, nous combattons pour la Grèce ! Inscrivons-nous, car en nous battant pour l'idéal de Paris, c'est pour l'idéal d'Athènes que nous combattrons.

« La France est notre seconde patrie.

« Hellènes, en avant !

« Le Comité : Épaminondas Talsamachi, publiciste ; Marino de Lusi, ingénieur ; Vroster

Patsidiotis, industriel; docteur Georges Seratidis ; Constant Toyazabas, commerçant. »

Il n'est pas dans le monde de pays qui possèdent entre eux plus d'affinités que la France et la Grèce. Si nous sommes des latins, nous ne pouvons oublier que c'est en Grèce que Rome alla chercher la civilisation ainsi que le culte des lettres et des arts, et puis, pendant des siècles, ce petit peuple si grand dans l'histoire a constitué l'une des sentinelles les plus avancées et les plus vigilantes du monde chrétien, contre la poussée du monde musulman. Telle est la double raison qui fit qu'en 1821, 1885, 1897, et hier encore en 1912, des Français volèrent au secours de la Grèce attaquée par les Turcs.

*
* *

En 1870, ainsi que le remémore fièrement l'appel ci-dessus, 500 Grecs vinrent combattre en France ; cette fois leur concours sera autrement important.

M. Épaminondas Talsamachi qui, après avoir fait la campagne des Balkans en 1912 comme sergent, a conquis ses galons de sous-lieutenant, puis de lieutenant, sur les champs de bataille français, et a été blessé à la bataille de l'Aisne, se plaît à faire constater avec orgueil que la formation de la légion grecque avait été autorisée, en même temps que celle de la légion italienne, par le Gouverneur Militaire de Paris, dès le 6 août 1914. Mais, fait curieux, pour la

légion hellénique, l'autorisation fut transmise au Comité par la Légation royale de Grèce.

Les premiers enrôlés qui formèrent une compagnie habitaient la France. Les dames grecques de la colonie parisienne leur brodèrent un fanion symbolique en soie et en or très fin qui mérite d'être décrit. Le recto est aux couleurs grecques : croix blanche sur fond bleu, et porte ces mots : Légion des Volontaires Hellènes. Au dos sont nos trois couleurs et, à chaque angle, figurent les dates de 1821, 1870, 1897 et 1912, où Grecs et Français versèrent leur sang dans les mêmes combats.

* * *

Au camp de Mailly.

En partant pour le camp de Mailly, le 23 août, les volontaires hellènes lançaient dans tout l'hellénisme une proclamation dont voici le texte :

« Enrôlés dans les rangs de l'armée française, nous partons pour l'Est. Nous emportons avec nous notre fanion grec, bleu et blanc, mais, sur le champ d'honneur, nous saurons en faire un drapeau français en lui ajoutant le rouge de notre sang.

« N'oubliez pas que nous sommes trois cents, comme ceux de Léonidas, et que nous sommes tous volontaires, ce qui veut dire trois cents Grecs ayant la volonté de vaincre ou de mourir.

« N'oubliez pas aussi que nous représentons l'honneur de la Grèce en tâchant de rendre à la

France un peu de tout ce qu'elle a toujours fait pour notre adorée patrie.

« Vive la France ! Vive la Grèce ! En avant, mes amis, vers la gloire. »

L'appel fut entendu. Un comité central s'organisa à Paris avec MM. Georgeak Opoulos, président ; Costas Ouranis, secrétaire général ; Charles Carroll, Dernetie Levidis, Théodore Panagopoulos, Tsapatos, membres. Des comités affiliés se fondaient à Marseille, Londres, New-York, Alexandrie, Athènes, Salonique, Bucarest, Chypre, Mitylène, etc.

Par les soins du Comité central une entente fut établie avec le gouvernement français. Dans toutes les villes que nous venons de citer, les Grecs désireux de s'enrôler pouvaient se présenter chez notre consul. Un médecin décidait s'ils étaient bons pour le service et, dans l'affirmative, les volontaires étaient, s'ils le désiraient, transportés gratuitement de leur pays de résidence jusqu'à Lyon.

*
* *

Les résultats de cette propagande ne devaient pas se faire attendre : le ministre de la Guerre décida en mars dernier que la compagnie du début allait devenir un bataillon, placé sous les ordres du commandant Romieu qui faisait partie, lors de la déclaration de guerre, de la mission française envoyée en Grèce sous les ordres du général Eydoux pour réorganiser l'armée nationale.

Les premiers volontaires, après s'être battus et avoir perdu plusieurs de leurs compagnons, ont donc été ramenés à cette époque au camp de Mailly pour se fondre en une même unité avec les nouveaux arrivants. Au début d'avril, le bataillon comptait douze cents hommes et l'on espérait d'ici peu augmenter sensiblement ce chiffre.

Les cadres du bataillon se composent d'officiers et sous-officiers français et grecs, ces derniers ayant tous participé à la guerre des Balkans de 1912. Certains officiers grecs ont donné leur démission pour venir combattre en France.

« C'est contraire à nos lois, nous a dit M. Épaminondas Talsamachi, et tous les officiers et sous-officiers du bataillon devront passer en Conseil de Guerre à la fin des hostilités, mais peu importe, nous ne saurions trop risquer pour la France. Et puis, somme toute, le précédent de 1870 nous rassure :

« Nos aînés qui combattirent chez vous à cette époque furent traduits en Grèce devant le Conseil de Guerre, tous furent acquittés. »

Le bataillon hellène compte dans ses rangs plusieurs jeunes gens fort riches, plusieurs hommes occupant des situations élevées, les uns et les autres ont tout délaissé pour revêtir la capote de simple fantassin.

Mais est-ce que ces Hellènes qui se battent avec nous ne rappellent pas le temps où Français, Russes et Anglais, déjà unis, luttèrent pour assurer l'indépendance de la Grèce contre la Turquie ? Et l'Autriche, que faisait-elle à cette

époque ? Écoutez les vers vengeurs de Victor Hugo dans les *Orientales :*

Je te retrouve, Autriche ! — Oui la voilà, c'est elle !
Non pas ici, mais là — dans la flotte infidèle,
Parmi les rangs chrétiens en vain on te chercha.
Nous surprenons, honteuse et la tête penchée,
Ton aigle au double front cachée
Sous les crinières d'un pacha !

Un siècle a passé, l'alliance monstrueuse de l'Autriche et de la Turquie continue, et les deux empires courent à une ruine commune.

LES ALLEMANDS, AUTRICHIENS ET TURCS

Les indésirables, et la proposition au Sénat de M. Henry Bérenger.

Après quelques mois de guerre, une question s'est tout à coup posée devant l'opinion publique : celle de l'engagement dans un des régiments étrangers, depuis la mobilisation, de sujets allemands, autrichiens ou turcs, dont les pays étaient en guerre avec la France.

Évidemment les Alsaciens-Lorrains étaient hors de cause dans le débat, ainsi que les Allemands ou Autrichiens d'origine polonaise, les Autrichiens d'origine tchèque ou slave, les Maronites et Syriens, séculaires opprimés que la guerre de 1914-1915 va précisément libérer.

Mais en prenant soin d'éliminer tous ceux qui, bien qu'appartenant légalement aux nations ennemies, professaient les mêmes sentiments que nous-mêmes à l'égard de nos adversaires, il n'en restait pas moins quelques centaines d'individus germains ou turcs authentiques dont l'engagement pouvait à bon droit sembler suspect.

Le sénateur Henry Bérenger, traduisant le sentiment général, déposa un projet de loi fermant les rangs de la Légion Étrangère aux sujets des nations en guerre avec la France et supprimant les engagements de cette nature contractés depuis le mois d'août.

A l'appui de sa proposition, M. Henry Bérenger apporta certains faits troublants.

Il cita deux Allemands, l'un westphalien, l'autre silésien, qui, habitant la France et non naturalisés, s'engagèrent dans la Légion. Après être restés dans le dépôt d'une grande ville du centre, ils furent nommés sergents, en moins de quatre mois, sans avoir été au front, et revinrent un beau jour réouvrir leurs magasins en plein Paris, au grand scandale de tout un quartier.

Un autre, sujet autrichien authentique, se fit « embusquer » dans un corps d'aviation militaire.

Un ingénieur allemand, employé avant la guerre dans une usine électrique du Nord-Est, s'engagea dans la Légion et se fit envoyer, à titre militaire, dans cette usine. Le plus curieux c'est que l'ingénieur de nationalité française qui dirigeait l'usine dut se retirer devant l'Allemand.

Tous ces personnages avaient réussi, en s'engageant, à ne pas aller dans les camps de concentration, et leur qualité d'Allemand ou d'Autrichien les gardait de toute aventure, car le moyen de les envoyer au front où ils auraient risqué de combattre contre leurs propres parents ?

D'ailleurs, certains incidents, que l'autorité militaire désire garder secrets tant que durera la guerre, prouvèrent que la prudence commandait de tenir tous ces gens très à l'écart des opérations et même des services d'arrière.

La proposition de loi de M. Henry Bérenger eut un résultat immédiat : Allemands, Autrichiens, Turcs, tous les « indésirables », en un mot, furent éloignés de France et envoyés à

Saïda, en Algérie, où du moins ils seront dans l'impossibilité de nous nuire et de concurrencer nos nationaux.

Ajoutons que, depuis le mois de mars, les bureaux de recrutement refusent systématiquement d'engager tout individu d'origine germanique ou turque qui se présente.

CONCLUSION

Un mot du comte Albert de Mun.

On peut évaluer à 32.296 le nombre des étrangers qui se sont enrôlés dans l'armée française, dans la période comprise entre le 21 août 1914 et le 1er avril 1915. En voici le classement par nationalités :

Alsaciens-Lorrains.	9.500	Espagnols.	969
Belges.	1.462	Suisses	1.867
Anglais.	379	Austro-Hongrois. .	1.369
Russes.	3.393	Allemands.	1.027
Italiens.	4.913	Turcs.	592
Grecs.	1.380	Américains du Nord.	600
Luxembourgeois. .	591	Nationalit. diverses.	4.254

Sur le total, 18.000 environ ont été engagés par les soins des *Amitiés Françaises*.

Il convient de remarquer que, sous la rubrique allemande, sont compris les Polonais appartenant à l'Empire Germanique, ainsi que les Danois du Slesvig-Holstein. De même, parmi les Austro-Hongrois, figurent en grand nombre des Tchèques, des Polonais de la Galicie, des habitants du Trentin et de la Bukovine.

Ces chiffres sont légèrement au-dessous de la vérité, en raison du temps qu'il faut pour centraliser les renseignements parvenant des divers bureaux de recrutement de province. Ils sont appelés à augmenter, puisqu'il ne se passe pas de jour que de nouveaux étrangers ne signent leur feuille d'enrôlement.

Mais, même si ce chiffre était définitif, il n'en demeurerait pas moins une éclatante preuve de la justice et de la beauté de notre cause : 32.000 hommes qui pouvaient rester spectateurs impassibles de la lutte et qui préfèrent combattre pour nous !

Remarquons que l'on se montra très sévère dans les Conseils de revision où 20 o/o environ des étrangers qui se présentèrent furent écartés.

Et, en même temps, quelle équitable mais sévère leçon pour l'Allemagne : ces 9.000 Alsaciens-Lorrains, ces 1.027 Allemands qui ont fui leurs rangs pour aller dans les nôtres, sans compter ceux qui, valides et vivant en France, ont préféré se rendre dans nos camps de concentration plutôt que de répondre à leur ordre de mobilisation !

Le comte de Mun l'avait écrit : « La France a seule des volontaires étrangers, l'Allemagne, elle, n'a que des déserteurs ! »

382-15. — Paris, Imprimerie des Orphelins-Apprentis d'Auteuil,
40, rue La Fontaine, 40

PARIS (VIe)
Librairie de P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, rue Cassette, 10

EN COURS DE PUBLICATION

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE

LA GUERRE DE 1914-1915

Par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

Cette Histoire formera de 12 à 18 fascicules format in-12 (18 1/2 × 12) sans gravures.

PRIX DE CHAQUE FASCICULE : **0.60**; *franco*, **0.70**

APERÇU DE LA PUBLICATION :

Fascicule 1. — **La Déclaration de Guerre et l'État de Siège.**

Fascicule 2. — **Paris menacé. — Paris sauvé.**

Fascicule 3. — **Les Alsaciens-Lorrains et les Étrangers au service de la France.**

Fascicule 4. — **La Bienfaisance pendant la Guerre.**

Fascicule 5. — **Les Blessés. — Les Morts.**

Fascicule 6. — **L'Aumônerie militaire de terre et de mer.**

Fascicule 7. — **L'Armée Française :** *a)* LES DÉPÔTS. — L'appel des classes. — Equipement et instruction.

Fascicule 8. — **L'Armée Française :** *b)* SUR LE FRONT.

Fascicule 9. — **L'Armée Française :** *c)* LES SERVICES D'ARRIÈRE.

Fascicule 10. — **Les Anglais et leur armée continentale.**

Fascicule 11. — **Les Belges et leur gouvernement en France.**

Fascicule 12. — **Les Prisonniers allemands et les prisonniers français,** etc., etc.

LE PREMIER FASCICULE A PARU LE 15 MARS 1915. — LES FASCICULES SUIVANTS PARAITRONT A RAISON D'UN FASCICULE PAR QUINZAINE.

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).